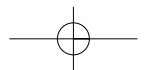
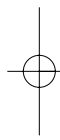
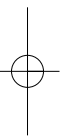


2010 L'INTERNET POUR TOUS



2010 L'INTERNET POUR TOUS

*15 mesures pour réduire
la fracture numérique en France*

RENAISSANCE NUMERIQUE

www.renaissancenumerique.org

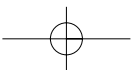
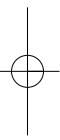
29 Mars 2007

Éditions Jacob-Duvernet

SOMMAIRE

NOS OBJECTIFS POUR 2010	7
LES SIGNATAIRES DE CE DOCUMENT	12
INTRODUCTION	19
1. RÉDUIRE LA FRACTURE DE L'ÉQUIPEMENT	21
A) LE CONSTAT	21
a) Des disparités selon les catégories socio-professionnelles	22
b) Des disparités au niveau régional	24
B) QUELLES SOLUTIONS ?	24
2. FORMER A L'USAGE DES NTIC	43
A) LE CONSTAT	43
B) QUELLES SOLUTIONS ?	46
3. FACILITER L'ACCÈS À INTERNET EN RÉDUISANT LA FRACTURE DE L'ACCÈS ET DU DÉBIT ...	53
A) LE CONSTAT	53
B) QUELLES SOLUTIONS ?	54
4. RÉDUIRE LES FRACTURES PSYCHOLOGIQUES	69
A) LE CONSTAT	69
B) QUELLES SOLUTIONS ?	69
a) Mesures visant à diminuer la crainte qu'Internet ne porte atteinte aux libertés individuelles	69
b) Mesures concernant la protection de l'enfance	70

5. DÉVELOPPER UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ DU NUMÉRIQUE PERMETTANT DE HISSER LA FRANCE AU RANG DES PREMIÈRES PUISSANCES NUMÉRIQUES DANS LE MONDE73
A) RÉDUIRE L'E-EXCLUSION73
a) Favoriser les initiatives vis-à-vis de populations favorisées73
b) Favoriser l'accès offert dans les lieux publics75
B) FAVORISER LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION POUR QUE LA FRANCE DEVIENNE L'UNE DES GRANDES PUISSANCES DU NUMÉRIQUE DANS LE MONDE77
a) La recherche77
b) L'éducation79
C) INTERNET, UN ESPACE DE LIBERTÉ À PRÉSERVER83
5. SYNTHÈSE DES MESURES90



NOS OBJECTIFS POUR 2010

L'émergence d'Internet change profondément non seulement notre vie quotidienne mais aussi notre démocratie et notre économie. Les changements de société sont le plus souvent perçus à la fois comme une menace et comme une opportunité. Renaissance Numérique pense que cette nouvelle donne est au contraire une chance pour notre pays. La maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) permettra de redonner un second souffle au pluralisme démocratique et de stimuler la productivité de notre économie.

Cependant, en 2007, la France est en retard, notamment en matière de taux de connexion à Internet, contrairement à ce que nos bonnes performances en matière de haut débit peuvent laisser croire. En France, le taux de connexion des foyers est inférieur à la moyenne de celui des 25 pays européens. La France est réellement très en avance sur le haut débit. Mais quand 40 foyers sur 100 sont connectés à Internet en France, ils sont près de 70 sur 100 en Angleterre ou en Allemagne. La France accuse donc un fort retard en ce qui concerne le taux de connexion à Internet par rapport à son rang de grande puissance économique.

Cette situation n'est pas une fatalité et des solutions existent pour rattraper ce retard d'ici 2010. Renaissance Numérique a élaboré 15 mesures-clés pour faire de notre pays une puissance au cœur du numérique et pour permettre l'accès de tous à Internet.

Le résultat visé par Renaissance numérique :

En 2010, 80 % des foyers français seront équipés d'un ordinateur, connectés à l'Internet et formés à son utilisation.

DÉVELOPPER LE TAUX D'ÉQUIPEMENT DES FOYERS EN ORDINATEUR

MESURE 1 :

La « donation directe » de PC usagés par les entreprises à leurs salariés

Tous les deux à trois ans, les entreprises et les administrations renouvellent leur parc d'ordinateurs. Des mesures simples en matière de fiscalité et de comptabilité peuvent être prises pour faciliter la donation de ces ordinateurs par les entreprises et les administrations à leurs salariés.

2010 : l'Internet pour tous

MESURE 2 : Le « PC recyclé à 99 euros », un moyen écologique de faire baisser le coût d'acquisition d'un PC.

Sur 100 ordinateurs « jetés » par les particuliers et le secteur public ou privé, 50 % peuvent être reconditionnés et revendus à un prix d'environ 99 euros.

MESURE 3 : Le « PC Loué », un PC neuf à coût réduit.

La Suède, où le taux de foyers connectés avoisine les 80 % depuis plusieurs années déjà, a mis en place un système de réduction d'impôt sur le revenu pour l'achat d'un ordinateur.

Le principe de l'aide suédoise est de permettre à un salarié d'acheter son PC à son entreprise à un prix préférentiel. Le salarié dispose ainsi d'un ordinateur neuf dont il peut faire un usage personnel.

MESURE 4 : Aider la population des étudiants défavorisés.

Subventionner l'équipement en PC de 100 000 étudiants boursiers en cursus universitaire.

FORMER À L'UTILISATION DES TIC

MESURE 5 : Systématiser le passeport Internet, mieux former pour réduire l'appréhension du numérique.

Au-delà de la barrière à l'achat, il existe de nombreux freins qui tiennent à « la peur de l'ordinateur et de l'Internet ». Il existe une réelle barrière à l'usage de l'ordinateur du fait de sa manipulation complexe. La meilleure réponse possible est la formation. La prise en compte de ce besoin de formation a été intégrée dans le milieu scolaire et universitaire, elle ne l'est que très partiellement dans le milieu professionnel et chez les retraités. Des initiatives ont été lancées mais elles demeurent éparpillées. Systématiser le passeport Internet est une mesure permettant de développer la formation via trois sources possibles : la formation professionnelle (sur la base des budgets déjà existants), l'ANPE, les associations de loi 1901.

MESURE 6 : Renforcer la politique de soutien aux TPE.

Renaissance Numérique recommande de renforcer la politique d'appropriation des TIC par les TPE, par les quatre actions suivantes :

1. Maintien de l'initiative « Passeport Numérique » destinée à former les TPE aux outils Internet

2010 : l'Internet pour tous

2. Diffusion d'Internet et des pratiques d'e-marketing au sein des TPE, par les réseaux d'appui aux entreprises tels que les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métier et de l'Artisanat, le CEFAC...
3. Extension du crédit d'impôt nouvelles technologies aux dépenses courantes liées au développement de l'activité en ligne des TPE (le crédit d'impôt est aujourd'hui limité aux dépenses d'équipement)
4. Poursuite du développement des services d'administration en ligne destinés aux TPE, les incitant à s'équiper et à se connecter.

MESURE 7 : Rendre légalement possible l'échange d'un RTT par an pour des formations aux NTIC dans le cadre du dispositif du compte-épargne temps.

FACILITER L'ACCÈS À INTERNET

MESURE 8 : Développer les partenariats privé/public pour permettre l'accès à l'Internet dans les zones économiquement non rentables

Force est de constater que l'ensemble du territoire français n'est pas encore couvert et qu'il existe toujours un clivage numérique entre l'Internet des villes et l'Internet des champs. La loi de 2004 (LCEN) donne la possibilité aux collectivités territoriales de mettre en place des réseaux de télécommunications. Les collectivités territoriales ont la possibilité d'amener l'Internet dans des zones où il est économiquement non rentable d'investir pour un acteur du privé. L'objectif de ce livre blanc est de montrer et d'illustrer les différentes manières dont ces partenariats peuvent être mis en place de manière concrète.

MESURE 9 : Faciliter l'accès à l'Internet des personnes handicapées, pour le bénéfice de tous.

Cette mesure regroupe trois actions :

1. Aligner la France sur les recommandations des grandes institutions internationale. En effet, le World Wide Web Consortium a élaboré des règles permettant aux personnes handicapées (notamment les malvoyants) de surfer sur Internet. Actuellement, seuls 3 % des sites web français respectent ces normes.
2. Inclure l'obligation d'accessibilité numérique pour tout type de handicap dans les cahiers des charges des appels d'offres.
3. Encourager la démarche d'auto-évaluation de l'accessibilité des sites web et donner en contrepartie la possibilité aux internautes de signaler l'inaccessibilité des sites à un organisme tiers chargé de faire appliquer les recommandations internationales (sur la base du modèle britannique).

2010 : l'Internet pour tous

RÉDUIRE LES FREINS PSYCHOLOGIQUES

MESURE 10 : Réaliser une campagne de communication pour sensibiliser les non-utilisateurs.

Cette campagne montrera l'intérêt d'utiliser Internet en toute confiance.

DÉVELOPPER UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ DU NUMÉRIQUE PERMETTANT DE HISSER LA FRANCE AU RANG DES PREMIÈRES PUISSANCES NUMÉRIQUES DANS LE MONDE

Réduire l'e-exclusion :

MESURE 11 : Multiplier les initiatives permettant d'utiliser les TIC au service de projets destinés à des populations défavorisées dans un objectif de développement social (jeunes des quartiers défavorisés, personnes âgées, personnes handicapées).

MESURE 12 : Multiplier les bornes d'accès à Internet dans les lieux publics.

Développer la recherche et l'éducation :

MESURE 13 : Développer des partenariats de recherche privé-public

Développer des partenariats de recherche privé-public autour de projets de recherche non seulement sur les technologies mais aussi en sciences de gestion autour de l'utilisation d'Internet par les entreprises.

MESURE 14 : Reconnaître qu'en plus de savoir lire et écrire, il faut savoir se servir d'un ordinateur et d'Internet.

Préserver l'espace de liberté qu'est l'Internet :

MESURE 15 : Prendre l'engagement de préserver en France le nouvel espace de liberté que représentent Internet et les plateformes de contenus générées par les utilisateurs.

Internet est un vecteur du pluralisme et de la liberté de pensée. Il permet la création de contenus produits par les internautes. Au Canada, des partis ont tenté de mettre en place leur programme politique par l'intermédiaire de systèmes contributifs. En France, des milliers de personnes participent au débat électoral actuel grâce à Internet. La préservation du nouvel espace de liberté que représente Internet et en particulier le web 2.0 implique une reconnaissance par les pouvoirs publics du modèle sous-jacent au secteur Internet (la « longue traîne ») et une approche globale et cohérente préservant un partage des responsabilités équilibré. Afin de coordonner l'ensemble des actions et mesures publiques relatives à la société de l'information, la désignation d'un haut fonctionnaire en charge des NTIC, sinon d'un Ministre délégué auprès du premier Ministre, pourrait être une réponse adéquate à l'adaptation de notre démocratie et de notre économie aux bouleversements induits par l'irruption du numérique dans notre société. Le taux de croissance de notre pays pourrait augmenter de plus de 1 % par an si notre pays investissait plus dans les NTIC. Ce sujet doit donc être traité comme une priorité nationale.

2010 : l'Internet pour tous

LES SIGNATAIRES DE CE DOCUMENT

Les signataires de ce document s'engagent en tant que personnalité physique.

Jérôme Adam

Maître de Conférences à l'IEP de Paris
Gérant fondateur de Easylife conseil

Christine Balagué

Maître de Conférences à l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1
Vice-Présidente de Renaissance Numérique

Catherine Barba

Fondatrice et Présidente de Cashstore.fr

Erik-Marie Bion

Directeur Général de Hi-Media

Mats Carduner

Directeur Général de Google France et Europe du Sud

Laurent Caron

Avocat au barreau de Paris, Associé chez Lamy&Associés

Benoît Cassaigne

Directeur Internet et Téléphonie Mobile de Médiamétrie

Yseulis Costes

Co-fondatrice et Présidente de 1000mercis

Laurence Devillers

Maître de Conférences HDR en informatique à l'Université Paris XI

Laurent Florès

Fondateur et CEO de Cmmetrix

Laurent Foisset

Directeur Marketing, 118 218 Le numéro

Jeremy Garamond

Co-fondateur et Directeur Général d'assurOne

Cécile Husserr

Maître de Conférences à l'Université de Marne-la-Vallée

François-Xavier Husserr

Directeur associé Benchmark Group
Président de Renaissance Numérique

Pierre Kosciusko-Morizet

PDG fondateur de PriceMinister.com

Florian Lang

Directeur Général de l'agence KASSIUS

Marie-Christine Levet

Présidente de Club Internet de T-Online France

Marc Lolivier

Délégué Général de la Fevad

Xavier Monmarché

Maître de Conférences à l'IEP de Paris
Directeur associé de Tereko

2010 : l'Internet pour tous**Thibaut Munier**

Co-fondateur et Directeur Général
de 1000mercis

Christophe Parcot

Vice-Président Europe du Sud
de Yahoo!
Directeur Général de Yahoo! en France

Catherine Pelachaud

Professeur, laboratoire technologies
et communications,
Université Paris VIII

Gaël Richard

Professeur à l'École Nationale
Supérieure des Télécommunications

Lionel Roure

Maître de Conférences au
Conservatoire National des Arts
et Métiers de Paris

Frédéric Sitterlé

Directeur des Nouveaux Médias
du Groupe Figaro

Jean-Marc Steffann

Directeur des Portails d'Orange

Erik Van Rompay

Dirigeant de transition/retournement

Guillaume Weill

Directeur Général de Cmmetrix

Jérôme Adam est dirigeant de Easylife conseil, spécialisée dans la conception de solutions d'aide au quotidien et dans la prise en compte de l'accessibilité des nouvelles technologies. Maître de Conférences à l'IEP Paris, il a co-écrit le livre *Entreprendre avec sa différence*.

Sites : <http://www.easylifeconseil.com> et <http://www.jeromeadam.com>

Christine Balagué est docteur en Sciences de Gestion, diplômée de l'ESSEC et Maître de Conférences à l'Université des Sciences et Technologies de Lille. Ses recherches portent sur le comportement des internautes, le marketing viral et les phénomènes de réseaux. Elle est aussi Vice-Présidente de Renaissance Numérique.

Catherine Barba est diplômée de l'ESCP-EAP. Elle développe depuis 2004 sa société qui édite le site www.cashstore.fr et conseille les acteurs du e-commerce en marketing d'acquisition et e-CRM. Elle avait créé en 1996 OMD Interactive puis rejoint en 2000 Marc Simoncini et Thierry de Passemar, fondateurs de iFrance, dont elle était DG.

Erik-Marie Bion, 35 ans, diplômé de l'Essec, a rejoint Hi-Media en novembre 2005 en tant que Directeur Général. Avec 14 années d'expérience en marketing et une forte expertise des outils et techniques marketing appliqués à l'Internet et au e-commerce (Pepsi, Directeur Marketing de Lycos, Voyages-sncf.com puis Expedia France), Erik-Marie Bion a un rôle stratégique dans l'intégration et le développement des services de Hi-Media, en France et à l'international.

2010 : l'Internet pour tous

Mats Carduner, diplômé d'HEC, se consacre à Internet depuis 1995, en participant au lancement du fournisseur d'accès Infonie. En 1997 il rejoint Havas Interactive en tant que directeur de projet Internet, où il est responsable du site Cadres Online. Fin 1998, il quitte Havas pour lancer la filiale française de Monster, leader mondial du recrutement sur Internet. Après le lancement réussi d'une start-up dans le domaine des réseaux sociaux, il rejoint Google en septembre 2004 en tant que directeur France, puis Europe du Sud.

Laurent Caron est avocat au barreau de Paris, associé au sein du cabinet Lamy & Associés et membre du Club Sénat. Ayant passé plusieurs années au sein de la direction juridique de la CNIL, il intervient notamment dans le domaine de la protection de la vie privée et du data management dans le commerce électronique.

Benoît Cassaigne dirige le Département Internet et Téléphonie Mobile de Médiamétrie. Diplômé de l'École Européenne des Affaires, a successivement travaillé au Groupe Expansion et chez Havas, avant de devenir Directeur Marketing puis DGA d'IP et créer RTL Net, la filiale Internet du groupe RTL.

Yseulys Costes est PDG et co-fondatrice de la société 1 000 mercis en février 2000. Elle a été pendant deux ans coordinatrice de l'IAB France (Interactive Advertising Bureau) avant de fonder 1000mercis. Elle a été élue Femme Internet de l'année 2001, et a été élue en avril 2002 au conseil d'administration du SNCD pour lequel elle est responsable des relations institutionnelles nouveaux médias. En novembre 2005, elle a été élue au bureau de Signal Spam en tant que Conseil Permanent.

Laurence Devillers est docteur en informatique, Maître de Conférences à l'Université Paris XI, habilitée à diriger des recherches au LIMSI-CNRS. Ses recherches portent sur les nouvelles interfaces de communication homme-machine, le traitement automatique de la parole et la détection des émotions dans les interactions orales et multimodales.
Site <http://www.limsi.fr/>

Laurent Florès est fondateur et Président de Crmmatrix, le spécialiste de l'écoute client sur Internet. Il est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'Esomar, et Président du Club Marketing 2.0 au sein de l'Adetem. Docteur en sciences de Gestion, il publie régulièrement en France et aux États-Unis sur l'impact d'Internet sur le marketing.

Laurent Foisset est directeur marketing du 118 218 Le numéro. Licencié en sciences économiques et titulaire d'un mastère marketing à l'ESCP, il a commencé sa carrière au CETELEM, puis a participé au lancement de CEGETEL

2010 : l'Internet pour tous

et a été pendant 6 ans directeur de la communication et du marketing direct d'AOL France.

Jeremy Garamond est co-fondateur d'assurOne, courtier en assurances par Internet. Jeremy a commencé à travailler sur Internet en 1996 (Carat Multimédia). Ensuite, il a créé, développé et dirigé la filiale française d'Esporting en France. Il est spécialisé dans la distribution par Internet de produits et services sous forme d'abonnement.

Cécile Husherr est normalienne, agrégée de Lettres classiques, docteur en Littérature comparée et Maître de Conférences à l'Université de Marne-la-Vallée. Elle a publié plusieurs livres et est notamment spécialiste des relations entre littérature et nouvelles technologies.

François-Xavier Husherr est directeur associé au Benchmark Group et président de Renaissance Numérique. Normalien, agrégé d'économie et docteur en marketing, il a publié plusieurs livres sur Internet.

Pierre Kosciusko-Morizet est PDG cofondateur de PriceMinister, leader européen de l'Achat-Vente Garanti avec 40 millions de produits en vente, et plus de 5 millions de membres. Il est diplômé d'HEC, spécialisation Entrepreneurs.

Florian Lang est directeur général fondateur des agences KASSIUS et KASSIUS MOBILE DIVISION. Grand Prix Effie 2006 et HIT d'OR CB NEWS CR, finaliste aux Eurobest avec la campagne 118 218, KASSIUS est la première agence interactive indépendante du marché.

Marie-Christine Levet est Présidente de Club Internet/T-Online France. Diplômée d'HEC et de l'INSEAD, Marie-Christine Levet fait ses classes chez Accenture, avant de rejoindre Disney puis PepsiCo. En 1997, elle fonde la société LYCOS France et a pris, depuis 2001 la Présidence de Club-Internet /T-Online France.

Marc Lolivier est Délégué Général de la Fevad qui fédère aujourd'hui plus de 360 entreprises de la VAD et du e-commerce ainsi que 600 sites Internet. Ancien Directeur juridique Europe du Groupe Reader's Digest, il a écrit de nombreux articles consacrés à la réglementation dans le domaine du marketing direct, de la vente à distance et du e-commerce, publiés en France et en Europe. Titulaire d'un DEA en droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle, il est également diplômé de l'Institut Français de Presse.

Xavier Monmarché est directeur associé de TEREKO et Maître de conférences à Sciences Po, où il a développé avec Jérôme Adam un enseignement sur la créa-

2010 : l'Internet pour tous

tion d'entreprise : www.entrepreneur.com. Il s'est formé au marketing high-tech dans la Silicon Valley et s'intéresse aux questions de CRM sur Internet dans plusieurs domaines, comme le luxe.

Thibaut Munier est Directeur général et cofondateur de 1000mercis. Auparavant responsable R&D Marketing Relationnel à Air France en charge du datamining clients, il a coordonné de 1998 à 2000 la conception et la mise en œuvre des campagnes de Marketing Direct effectuées auprès des membres du programme Fréquence Plus, aussi bien on-line que sur les supports traditionnels. Spécialiste du marketing quantitatif, il est l'auteur de plusieurs publications.

Christophe Parcot est Vice-Président Europe du Sud de Yahoo! et Directeur Général de Yahoo! en France. Il occupait précédemment le poste de Directeur Général Europe du Sud d'Overture (devenu aujourd'hui Yahoo! Search Marketing), qu'il a rejoint début 2002. Diplômé MBA de l'ESSEC, Christophe Parcot bénéficie à la fois d'une solide expérience sur internet (Liberty Surf, Tiscali), dans les médias (Hachette, Bertelsmann) et dans le secteur du luxe (LVMH).

Catherine Pelachaud est Professeur à l'Université de Paris VIII et membre du laboratoire LINC. Ses activités de recherche portent sur les agents conversationnels, la communication non-verbale (visage, regard, et geste), l'expressivité des gestes et les interfaces multimodales.

Gaël Richard est Professeur à l'École Nationale Supérieure des Télécommunications. Ses recherches portent sur le traitement du signal audio et notamment sur les aspects de recherche d'information musicale par le contenu (Indexation audio/musique).

Lionel Roure est docteur en sciences de gestion et Maître de Conférences à la Chaire d'Economie de la Technologie et de l'Innovation au Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris. Ses recherches portent sur les processus d'innovation et le management de l'innovation dans les entreprises

Frédéric Sitterlé est Directeur des Nouveaux Médias du Groupe Figaro. Ingénieur diplômé EFREI il a débuté sa carrière chez Exodus Communication dans la Silicon Valley avant de rejoindre la Fédération Française de Football. En 1998, il crée Sport24.com, site d'information sportive, qu'il a cédé au Groupe Figaro en 2005.

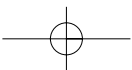
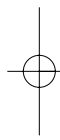
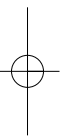
Jean-Marc Steffann est directeur des portails d'Orange. Diplômé de Polytechnique et de l'ENST, il a, dès 1992, accompagné les premiers pas de

2010 : l'Internet pour tous

l'Internet en France, depuis France Telecom R&D. Membre dès le lancement de l'équipe dirigeante de Wanadoo, il en a été le Directeur Technique et le responsable pour la France.

Erik Van Rompay est dirigeant de transition spécialisé dans les nouvelles technologies. Il a travaillé d'abord sur des très grands projets pour Walt Disney, Ford, Volvo, l'INSEAD avant de se consacrer totalement aux aspects de retournement d'organisations et la direction générale de plate-formes Internet.
Site <http://vanrompay.online.fr/>

Guillaume Weill est Directeur Général, Cmmatrix, le spécialiste de l'écoute client. Après plus de 15 ans d'expérience des études marketing et notamment des études online, il rejoint et fonde Cmmatrix en France en 2002. Il est diplômé d'un master en marketing quantitatif de l'IAE de Grenoble.



INTRODUCTION

Quand près de 70 % des foyers ont accès à Internet en Allemagne ou en Angleterre, la France compte à peine plus de 40 % de foyers connectés. Certes, ces 40 % de foyers sont majoritairement connectés en haut débit, ce qui est une spécificité française. Mais ce succès est l'arbre qui cache la forêt puisque près de 60 % des foyers français n'ont pas accès à la société de l'information. La France, puissance économique de premier rang, a un taux de connexion inférieur à celui de la Lettonie ou de l'Estonie et plus généralement à la moyenne des 25 pays européens.

Une double fracture se crée : d'un côté entre la France et les autres pays développés qui ont pris le train des nouvelles technologies, ce fossé numérique affectant notre compétitivité nationale ; de l'autre, entre ceux qui ont accès à la société de l'information et ceux qui en sont exclus.

Cette situation n'est pas irrémédiable et des solutions existent.

L'objectif de ce livre blanc est de proposer 15 mesures réalistes permettant à 80 % des foyers français d'être équipés d'un ordinateur, connectés à l'Internet et formés dans un horizon temporel de 3 ans.

Ces mesures sont à la fois :

- créatrices d'emploi,
- sources de compétitivité au niveau national,
- respectueuses de l'environnement,
- incitatives en matière de démarche citoyenne.

Présentation de Renaissance numérique

Renaissance Numérique est un think tank dans le domaine d'Internet (et plus largement des nouvelles technologies). Cette association regroupe des experts du secteur provenant du monde professionnel (dirigeants d'entreprises) et du monde universitaire (enseignants-chercheurs).

2010 : l'Internet pour tous

L'objectif de l'association est **de RÉFLÉCHIR** et **d'AGIR** pour contribuer à un développement juste, équilibré et maîtrisé de l'Internet en France.

Site Internet : <http://www.renaissancenumerique.org>

Les objectifs chiffrés du livre blanc

Au quatrième trimestre 2006, 54,9 % des foyers français sont équipés d'un micro-ordinateur et 44,3 % ont accès à Internet. Ces chiffres montrent l'existence d'une réelle fracture en France entre ceux qui ont accès à Internet et aux nouvelles technologies et ceux qui n'y ont pas accès.

L'objectif de ce livre blanc est de proposer 15 mesures concrètes et chiffrées visant à développer l'**INTERNET POUR TOUS**.

L'ensemble de ces mesures permettrait de passer de 54,9 % de foyers équipés d'un micro-ordinateur (soit 14 millions) à 80 % (soit 20,4 millions). Ceci correspond à 6,4 millions de foyers de plus équipés d'ordinateurs d'ici trois ans.

En ce qui concerne le taux de connexion à l'Internet à domicile, l'objectif est de passer de 44,3 % de foyers connectés (soit 11,3 millions) à 80 % (soit 20,4 millions). Ceci représente un accroissement brut de 9,1 millions de foyers supplémentaires ayant un accès Internet à domicile en trois ans.

1. RÉDUIRE LA FRACTURE DE L'ÉQUIPEMENT

Pendant la campagne présidentielle de 2007, tous les candidats s'accordent à souligner que tous les français peuvent accéder au haut débit.

Aucun en revanche ne propose de mesures concrètes face au constat que seuls 55 % des foyers français, fin 2006, possèdent un ordinateur et qu'avant même de pouvoir utiliser le haut débit ou même de se connecter à l'Internet, il est nécessaire de posséder un PC. La France connaît donc une réelle fracture numérique au niveau de l'équipement des foyers en ordinateur.

A) LE CONSTAT

Au quatrième trimestre 2006, seulement 54,9 % des foyers français sont équipés d'un micro-ordinateur et 44,3 % ont accès à Internet (1). La France est sous-équipée en comparaison de ses voisins européens. Sur l'ensemble de l'année 2006, la moyenne française des foyers connectés à Internet (41 %) est située bien en dessous de la moyenne européenne des 25 (51 % selon les données d'Eurostat⁽²⁾). Certains pays récemment entrés dans l'Union se placent devant la France. C'est le cas de la Slovénie (54 %), de l'Autriche (52 %), de l'Estonie (46 %) ou encore de la Lettonie (42%), pour ne pas évoquer les chiffres de ses voisins les plus proches : le Danemark (79 %), la Suède (77 %), la Norvège (69 %), l'Allemagne (67 %) ou le Royaume Uni (63 %).

Certes, le taux d'équipement progresse en France. Selon une enquête SVM-GfK de 2007⁽³⁾, la croissance du taux d'équipement des foyers serait de 5,5 %

(1) Source : Médiamétrie/GfK- La référence des équipements Multimédias - 4^{ème} Trimestre 2006.

(2) <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, données de 2006.

(3) Enquête SVM-GfK : Les Français, la micro et Internet, publiée le 17 janvier 2007.

2010 : l'Internet pour tous

pour l'année 2006, soit 1,5 millions de nouveaux foyers (sur un total de 25,5 millions de foyers) équipés. Pour autant, le taux français reste insuffisant par rapport au statut de la France au sein de l'Union Européenne. La même étude montre que parmi les foyers non équipés, 60 % déclarent qu'ils ne s'équiperont probablement jamais.

Malgré les baisses de prix, le coût que représente l'acquisition d'équipement reste l'un des freins majeurs : 46 % des foyers non équipés interviewés espèrent avoir les moyens d'en acheter.

a) Des disparités selon les catégories socio-professionnelles

La fracture au niveau de l'équipement des foyers en micro-ordinateur et de l'accès à l'Internet différencie encore plus les catégories socio-professionnelles. Comme le montre le tableau ci-dessous, seulement 61 % des ouvriers, 35 % des personnes au foyer et 24 % des retraités disposent d'un ordinateur à la maison. En ce qui concerne le niveau de connexions à l'Internet, les chiffres sont également significatifs : 42 % des indépendants, 51 % des employés, 38 % des ouvriers, 25 % des personnes au foyer et 14 % des retraités uniquement ont accès à l'Internet à la maison.

	Taux d'équipement en micro-ordinateur	Accès à Internet à la maison
Indépendant	57	42
Cadre supérieur	89	82
Profession intermédiaire	86	72
Employé	69	51
Ouvrier	61	38
Au foyer	35	25
Retraité	24	14
Élève, étudiant	81	64

Source : Rapport du Credoc, nov. 2006, La diffusion des technologies de l'information dans la société.

Étant donné les disparités par catégorie professionnelle, des mesures ciblées peuvent être prises sur les catégories qui sont particulièrement en retard en termes d'équipement en ordinateur et de connexion à Internet. Les efforts

Réduire la fracture de l'équipement

doivent être concentrés sur quatre populations prioritaires que Renaissance Numérique a sélectionné dans ses recommandations :

- Les employés
- Les ouvriers
- Les étudiants
- Les retraités

Les tableaux ci-dessous fournissent des indications sur la croissance en nombre de foyers (équipement et connexion à Internet) que représentent les mesures envisagées dans ce livre blanc appliquées à ces quatre populations prioritaires.

ÉQUIPEMENT ORDINATEUR	Population (milliers) <i>Insee 2005</i>	Équipement en micro-ordinateur		Croissance en nombre d'individus (milliers)	Croissance en nombre de foyers** (milliers)
		Situation 2006*	Objectif Renaissance Numérique		
Ouvriers	5 972	61	80	1 135	454
Retraités	13 400	24	80	7 504	5 003
Employés	7 232	69	80	796	318
Élèves-Étudiants	2 275	81	80		
					TOTAL : 5 775

* Source : Rapport du Credoc, nov. 2006, La diffusion des technologies de l'information dans la société française.

** calculé sur la base moyenne de 2,5 individus/foyer en France (63 195 pop fçaise/25 500 foyers) pour les actifs (employés et ouvriers)/sur la base moyenne de 1,5 individus/foyer en France pour les retraités (calcul à partir de la structure de la population des personnes âgées selon l'état matrimonial, Insee, 1^{er} janvier 2006) sur la base moyenne de 1 individu/foyer en France pour les étudiants

TAUX D'ACCÈS À INTERNET À DOMICILE	Population (milliers) <i>Insee 2005</i>	Taux d'accès à Internet à domicile		Croissance en nombre d'individus (milliers)	Croissance en nombre de foyers** (milliers)
		Situation 2006*	Objectif Renaissance Numérique		
Ouvriers	5 972	38	80	2 508	1 003
Retraités	13 400	14	80	8 844	5 896
Employés	7 232	51	80	2 097	839
Élèves-Étudiants	2 275	64	80	364	364
					TOTAL : 8 102

* Source : Rapport du Credoc, nov. 2006, La diffusion des technologies de l'information dans la société française.

** calculé sur la base moyenne de 2,5 individus/foyer en France (63 195 pop fçaise/25 500 foyers) pour les actifs (employés et ouvriers)/sur la base moyenne de 1,5 individus/foyer en France pour les retraités

2010 : l'Internet pour tous

Même si la fracture numérique est plus élevée pour le taux d'accès à Internet que pour le niveau d'équipement en ordinateurs, les recommandations de Renaissance Numérique englobent les deux objectifs. En effet, ces recommandations ne visent pas uniquement à augmenter le taux d'équipement de certains foyers. Elles visent également à ce que ces foyers équipés de micro-ordinateurs aient aussi une connexion Internet ainsi qu'une formation à l'utilisation de ces outils. Ces trois conditions restent indispensables pour réduire la fracture numérique en France et assurer un développement d'Internet juste et maîtrisé dans notre pays.

b) Des disparités au niveau régional

Selon les régions, on constate de fortes différences au niveau de l'accès à l'Internet au domicile. Dans sept régions sur vingt-deux (soit 31,8 %), moins de 40 % des foyers disposent d'un accès Internet à domicile. Ces régions se situent donc en dessous de la moyenne nationale.

Ces sept régions sont : la Haute-Normandie, le Nord Pas-de-Calais, la Franche Comté, le Limousin, l'Auvergne, le Poitou-Charentes et le Midi-Pyrénées.

Des actions prioritaires doivent être menées dans ces régions.

B) QUELLES SOLUTIONS ?

Les mesures proposées ci-dessous sur la donation d'équipement visent à réduire la fracture numérique sur les populations les plus défavorisées en termes de revenus, notamment les ouvriers, les employés, les étudiants et une partie des retraités.

L'objectif est d'atteindre prioritairement l'équipement de 318 000 foyers d'employés, 454 000 d'ouvriers, 5 003 000 de retraités qui ne possèdent pas de micro-ordinateurs à date.

Cet objectif peut être atteint si les quatre mesures suivantes sont mises en place.

Réduire la fracture de l'équipement

MESURE 1

La « donation directe » par les entreprises aux salariés de PC usagés.

Quelques chiffres sur le marché des ordinateurs

En 2006, selon l'institut Gfk, le nombre de PC achetés a été de 7,8 Millions. 43 % ont été achetés par des entreprises soit 3,35 M de PC. Les PC portables représentent 1 M sur les 3,35 M.

Pour 2005, les chiffres sont de 6,5 Millions de PC achetés, 3,7 M ayant été achetés par les particuliers et 2,8 M par les entreprises.

Un PC est en général renouvelé à un rythme inférieur à 2 à 3 ans.

Jusqu'à présent, les entreprises se débarrassent majoritairement de leurs ordinateurs usagés via les déchetteries. Les cas de cession de matériel informatique par les entreprises à leurs salariés sont anecdotiques. Cette situation s'explique par les barrières administratives qu'une donation de PC par l'entreprise à son salarié représente actuellement.

En effet, les entreprises françaises préfèrent la solution de la déchetterie à la donation car :

- Fiscalement la cession de PC est une opération qui nécessite de déterminer « la valeur d'usage » d'un PC. Si un PC coûte 1 500 euros à une entreprise à l'achat et s'il est amorti sur 2 ans, la valeur comptable du PC sera au bout de deux ans de [1 500 euros – 750 euros (amortissement de l'année 1) – 750 euros (amortissement de l'année 2)] = 0 euro. Cependant, si l'ordinateur fonctionne encore, il peut être utilisable. Il a donc ce que l'administration fiscale appelle « une valeur d'usage ». Admettons que cette « valeur d'usage » soit de 300 euros. L'entreprise peut vendre son PC au salarié pour 300 euros. Dans ce cas, elle enregistre un produit qui est soumis à l'impôt sur les sociétés. Elle peut également en faire la donation au salarié. Aucun cadre juridique clairement défini n'existant sur la donation d'un ordinateur de l'entreprise à son salarié, celle-ci ne s'aventure pas dans ce type d'opération qui reste complexe et incertain.
- À cela s'ajoutent les contraintes en matière de charges sociales et d'URSSAF. En effet, le fait de donner un PC à un salarié peut être envisagé comme un avantage en nature de la même manière qu'une voiture de fonction. Ainsi, si nous reprenons l'exemple de notre PC dont la valeur d'usage est de 300 euros, l'URSSAF peut considérer que l'entreprise doit payer des charges sociales en plus pour la cession dudit PC. Dans la pratique, le montant étant faible, l'administration peut

2010 : l'Internet pour tous

considérer que cette cession n'a pas à être soumise à des charges sociales, mais le cadre juridique de la cession d'un PC à un salarié n'est pas sur ce point clairement défini. C'est la raison pour laquelle l'entreprise préfère actuellement la solution de la déchetterie plutôt que celle de la cession.

- Enfin, toute une série d'obligations comptables peuvent dissuader l'entreprise de céder son parc de PC amortis. Une entreprise qui veut céder 200 PC à 200 salariés devra établir 200 factures. Elle devra organiser la collecte de 200 chèques de 300 euros ou déduire ces montants des bulletins de paie de 200 salariés. Le coût administratif d'une telle opération peut dissuader les directeurs administratifs et financiers de se lancer dans ce type d'opération.

En résumé, la complexité de la donation de PC et les risques juridiques inhérents à de telles opérations paralysent actuellement les entreprises dans cette démarche.

MESURE 1

La « donation directe » par les entreprises aux salariés de PC usagés

Tous les deux à trois ans les entreprises renouvellent leur parc d'ordinateurs, des mesures simples en matière de fiscalité et de comptabilité peuvent être prises pour faciliter la donation de ces ordinateurs par les entreprises et les administrations à leurs salariés.

Sur le plan législatif et administratif

La mise en place d'un cadre clair pour favoriser et stimuler la donation de PC nécessite des modifications à trois niveaux: sur le plan fiscal, sur le plan des charges sociales et enfin sur le plan comptable.

Sur le plan fiscal, les dispositions actuelles du Code Général des Impôts concernant les donations d'équipements informatiques des entreprises à leurs employés mentionnent :

« En contrepartie de l'exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux dont bénéficient leurs salariés dans la limite de 1 525 euros (Code Général des Impôts article 81, 31) les entreprises qui leur consentent des dons d'ordinateurs dans le cadre d'un accord d'entreprise conclu entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2005 doivent réintégrer dans cette même limite les charges correspondantes au résultat imposable de l'exercice d'attribution de matériels informatiques neufs ou des logiciels (CGI article 39, 11).

Cet article qui n'est pas reconduit sur les années 2006 et 2007 doit être modi-

Réduire la fracture de l'équipement

fié en intégrant la cession de PC non-neufs. De la même façon, la réglementation URSSAF doit être clarifiée en matière de cession de PC.

Enfin, une simplification des opérations comptables et administratives permettrait une meilleure diffusion de cette pratique. Une consultation de l'ordre des Experts Comptables doit être envisagée sur ce sujet.

Les objectifs chiffrés de cette mesure

Sur la base d'un calcul effectué à partir des données de ventes d'ordinateurs (*source GfK*), le nombre de PC sortant du parc des entreprises serait de 3,1 M en 2007. Si l'on prend comme hypothèse que 50 % peuvent être recyclés cela fait 1,55 M. Si l'on considère une augmentation de 10 % par an du parc de PC, cela fait 7,2 M de PC distribuables d'ici fin 2010, comme le montre le tableau ci-dessous.

ENTREPRISE	2007	2008	2009	2010	Cumul 2010
Parc recyclé (en million de PC)	1,55	1,70	1,88	2,06	7,19

L'objectif proposé par Renaissance Numérique avec cette mesure est d'équiper 159 000 employés, 1 667 000 personnes en départ à la retraite et 151 000 ouvriers, soit 1 977 000 foyers. Sur la base du tableau ci-dessus, cela signifierait que 48 % des PC d'entreprises amortis rentreraient dans ce processus.

Les critères d'attribution des PC doivent être définis au sein de chaque entreprise par un accord d'entreprise

La donation de matériel informatique par les entreprises à leurs salariés doit être soumise à un certain nombre de critères. Les critères proposés par Renaissance Numérique sont les suivants: non-possession de PC dans le foyer du salarié, revenus modestes, nombre d'enfants (l'objectif étant de favoriser les foyers avec plusieurs enfants), statut de départ à la retraite, ancienneté dans l'entreprise. Ces critères peuvent être modulés ou définis plus précisément au sein de chaque entreprise par un accord avec les partenaires sociaux.

2010 : l'Internet pour tous

MESURE 2

Le « PC recyclé à 99 € », un moyen écologique de faire baisser le coût d'acquisition d'un PC

Sur 100 ordinateurs « jetés » par les particuliers et les acteurs du secteur public ou privé, 50 % peuvent être reconditionnés et vendus à un prix avoisinant les 99 €.

Des exemples de collectivités locales mettant en place le recyclage de PC en vue d'une revente à un prix proche de 99 €

- **Le cas de la Mairie de Paris :** le recyclage de 9 000 PC par an. Le parc des ordinateurs de la Ville de Paris est renouvelé tous les 3 ans. Dans le cadre de ce dispositif « Paris ville numérique », la Mairie va reconfigurer 9 000 ordinateurs par an, les équiper de logiciels libres, pour les confier ensuite à des associations qui les donneront aux Parisiens qui en ont le plus besoin. Les reconfigurations de ces ordinateurs sont réalisées par des entreprises parisiennes de l'économie solidaire⁽⁴⁾.

- **Le cas d'Issy-les-Moulineaux :** le maire d'Issy-les-Moulineaux a organisé une collecte d'ordinateurs usagés. Une partie des 12 tonnes collectées a été reconditionnée pour équiper en informatique les familles défavorisées. En outre, cette lutte contre la fracture numérique et pour la préservation de l'environnement parie sur le civisme des citoyens. Ainsi s'est déroulée l'opération « Recycler pour aider » depuis l'automne 2006 à Issy-les-Moulineaux⁽⁵⁾.

Le 11 novembre 2006, les habitants d'Issy-les-Moulineaux ont été invités à venir déposer leur matériel informatique usagé (ordinateurs, écrans, scanners, imprimantes, etc.), toutes marques confondues, afin qu'il soit recyclé, contribuant ainsi à la protection de l'environnement. La société Ecod'Air (<http://www.ordinateur-occasion.com/>), en partenariat avec HP France, assure la destruction complète et sécurisée des données stockées précédemment sur disque dur et l'installation d'un nouveau système d'exploitation, d'une suite bureautique, d'un anti-virus et de logiciels. L'ordinateur est également doté d'un modem. Les ordinateurs ainsi reconditionnés permettent de travailler la bureautique, surfer sur le Web, traiter les mails, stocker des photos.

(4) <http://www.paris.fr/portail/Economie>

(5) http://www.santini-andre.com/2007/01/contre_la_fracture_numerique.php, 15 janvier 2007.07

Réduire la fracture de l'équipement

Bilan de l'opération : Sur l'ensemble du matériel collecté, 53 % ont été envoyés vers des centres de recyclage pour être traités selon les normes environnementales en vigueur. 47 % du matériel, plus récent, a été confié à une entreprise d'insertion pour sa remise en état de marche. Plusieurs séries de remise d'ordinateurs seront ainsi organisées tout au long de 2007 sous l'égide de la mairie d'Issy-les-Moulineaux pour un prix subventionné de 60 euros (inférieur de 39 euros aux coûts réels du reconditionnement estimé à 99 euros). Ce type d'initiative permet un équipement rapide et efficace des ménages les plus défavorisés qui n'auraient pas accès, sans une aide extérieure, aux technologies de l'information et de la communication.

Le reconditionnement par des entreprises d'insertion ou des associations

• **L'exemple de la société actif DPS⁽⁶⁾ :** « On peut faire de la micro info avec des ordinateurs qui ont deux ans d'âge et on peut faire de la réinsertion avec la micro-informatique », estime Alain Lot, responsable des partenariats chez Actif DPS, entreprise qui rénove les micro-ordinateurs (www.actif-france.asso.fr). Son entreprise compte 200 personnes qui rénovent 4000 PC par an. Il est possible de faire du wifi, de l'ADSL, du bluetooth, indique-t-il. "On peut équiper les associations de soutien scolaire par exemple ou bien les établissements scolaires avec des machines qui sont au tiers ou à la moitié du prix neuf." Actif DPS fait aussi travailler des jeunes en difficulté scolaire, envoyés par les missions locales et placés en alternance dans la société. L'expérience se révèle « extrêmement satisfaisante ». L'entreprise élargit actuellement son champ d'action « car la mise à disposition de matériels et logiciels ne suffit pas, il faut aussi des services ».

• **L'exemple d'Internethon :** Internethon, une initiative de l'AFNeT (Association Francophone des utilisateurs du Net)⁽⁷⁾, récupère ainsi des ordinateurs qu'il remet à niveau et distribue ensuite à des associations d'aide aux défavorisés ou à des ONG travaillant sur des projets dans les pays du Sud, orientées vers les nouvelles technologies. Internethon a, depuis sa création en 2000, récupéré et distribué environ 6 000 PC, remis par exemple à l'Association des paralysés de France (pour développer le télétravail), au Secours Catholique (pour la formation sur Internet) ou encore à la bibliothèque Braille. Marc Gallais-Hamonn,

(6) <http://www.educnet.education.fr/documentation/amiens/infrastructures.htm>

(7) <http://www.afnet.fr>

2010 : l'Internet pour tous

qui est responsable du programme, explique : « Les machines reçues par Internethon sont cédées gratuitement. Cependant, selon les cas, une contribution aux frais de reconditionnement ou de remise à niveau et de transport de 50 à 100 euros par machine peut être demandée aux associations bénéficiaires. L'entreprise n'engage aucune dépense, alors que la destruction "propre" d'un ordinateur coûte entre 20 et 40 euros. L'intérêt des entreprises est donc clair. Ce système permet par ailleurs de respecter l'environnement.

- **L'exemple des Ateliers du Bocage (Emmaüs) :** Cette entreprise d'insertion sociale a passé depuis fin 2006 un partenariat avec la Fnac pour collecter les anciens téléphones portables et ordinateur des personnes achetant de nouveaux équipements.

Le rôle clé des particuliers dans le dispositif de recyclage

Le nombre d'ordinateurs chez les particuliers s'élève à 4,45 M. L'augmentation du parc s'élevant à 1,78 M pour 2006, on peut estimer que le nombre potentiel d'ordinateurs à recycler chez les particuliers est de 2,66 millions. Étant donné que seulement 50 % des ordinateurs en moyenne sont recyclables, on obtient donc 1,33 M d'ordinateurs recyclables par an.

Avec une progression annuelle de 10 % nous arrivons à l'estimation de 6,17 millions d'ordinateurs recyclables avant fin 2010 venant des particuliers.

PARTICULIERS	2007	2008	2009	2010	Cumul 2010
Parc recyclé (en millions de PC)	1,33	1,46	1,301	1,77	6,17

Le dispositif de collecte

Le dispositif de collecte est plus complexe pour les particuliers que pour les entreprises. La directive européenne de 2005 sur le traitement et l'élimination des DEEE (Déchets issus des Équipements Electriques et Electroniques) a pour objectif de collecter 4 kg de DEEE par an et par habitant. Concrètement, elle impose la collecte sélective, le traitement et la valorisation des déchets "high tech".

Le fabricant est maintenant responsable de l'enlèvement et du traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie. Pour sensibiliser les consommateurs au fait de ne pas jeter les DEEE avec les ordures ménagères, les fabricants sont également obligés d'apposer un marquage spécifique.

Réduire la fracture de l'équipement

Le grand public a constaté l'application de cette directive le 15 novembre 2006 avec l'intégration et l'affichage d'une écotaxe (ou éco-participation) au prix des appareils « high-tech » sur le marché français.

L'éco-taxe (ou éco-participation) a été mise en place pour financer la prise en charge et le recyclage des déchets électroniques et ceci en fonction du type de matériel. L'éco-participation pour une unité centrale est de 0,75 à 1 euro et de 1 euro pour un écran plat.

La mise en place de cette « contribution environnementale » a sensibilisé chaque consommateur qui participe désormais au coût de la collecte et du recyclage du produit concerné.

Le reconditionnement des PC

Les PC collectés par ces voies sont reconditionnés. Cela comprend l'effacement des données présentes sur le PC récupéré, la remise à jour du système d'exploitation (soit Linux soit Microsoft qui concède des licences de version antérieure à titre gratuit), la mise en place de suites bureautiques, la commercialisation. Le schéma global du processus de recyclage est présenté ci-dessous.

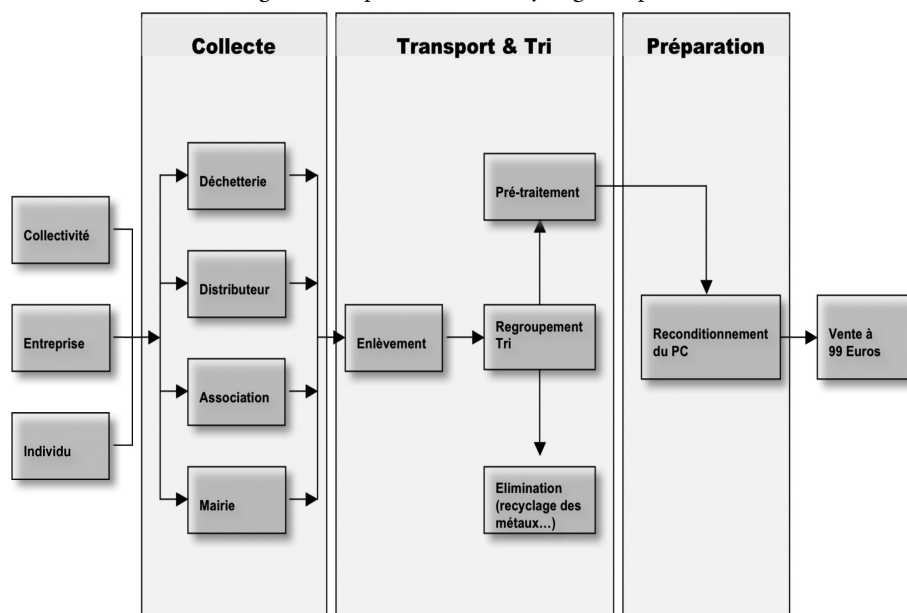


Schéma du processus de recyclage d'un ordinateur

On constate que le système de recyclage ordinateurs venant de particuliers existe. En revanche, il faut d'une part sensibiliser le grand public à son existence et d'autre part à favoriser un élan de don d'ordinateurs de la part des particuliers.

2010 : l'Internet pour tous

MESURE 2

Le « PC recyclé à 99 euros », un moyen écologique de faire baisser le coût d'acquisition d'un PC.

Inciter les particuliers à recycler leur PC grâce aux trois actions suivantes :

- 1) Optimiser le dispositif législatif de recyclage
- 2) Créer une journée nationale « PC DON ». Cette journée aurait pour but de collecter les PC dont les foyers souhaitent se séparer.
- 3) Sensibiliser les particuliers au don de matériel informatique et à l'impact environnemental du recyclage

Optimisation du dispositif législatif sur la collecte et le retraitement

La loi et ses décrets constituent une avancée extrêmement positive pour favoriser le recyclage des PC. La loi pourrait cependant être optimisée en matière d'obligations de récupération des DEEE par les distributeurs. Une obligation de recyclage avec une amende symbolique de 1 Euro pourrait également être mise en place.

La journée « PC DON »

Cette journée pourrait être organisée chaque année et avoir lieu soit au moment de la fête de l'Internet (elle permettrait de renforcer cette manifestation qui a quelque peu perdu de son aura), soit au moment des fêtes de Noël par exemple. Les mairies seraient les acteurs privilégiés de la collecte des ordinateurs de particuliers. Ces derniers déposeraient en effet leur ancien ordinateur dans leur mairie lors de cette journée. Les collecteurs et les entreprises recyclantes s'engageraient à recycler et à revendre ces PC à 99 euros en priorité à des foyers à faible revenu.

Comme pour "La journée de la Femme", un ministère pourrait prendre en charge la coordination et l'organisation de cette journée.

Cette initiative développerait le comportement à la fois citoyen et écologique des français. Ceux-ci en effet respecteraient l'environnement grâce au recyclage des PC au lieu du dépôt de ces produits dans des déchetteries. Ce processus ne concerne que les PC qui peuvent être recyclés.

Sensibilisation des particuliers à cette opportunité

Pour que cette mesure soit efficace, il est important de fortement sensibiliser les particuliers à cette démarche citoyenne et écologique. Une campagne de

Réduire la fracture de l'équipement

communication nationale (selon le même principe que celle organisée pour la journée de la femme, ou encore la journée sans tabac) devra être menée pour sensibiliser l'ensemble des français à cette démarche, à la fois les donateurs et les receveurs potentiels. Cette initiative pourrait également servir d'exemple pour d'autres pays (de la même manière que le concept Paris Plage qui s'est exporté dans d'autres grandes villes dans le monde). Les français seraient effectivement présentés comme acteurs eux-mêmes de la réduction de la fracture numérique, citoyens et respectueux de l'environnement. Ce comportement pourrait avoir une reconnaissance internationale.

Le chiffrage de cette mesure

Renaissance Numérique vise avec cette mesure à équiper en PC 151 000 foyers ouvriers, et 1 667 000 foyers retraités non-détenteurs d'ordinateurs à date. Les objectifs pour la journée « PC DON » semblent réalistes sachant que le nombre de foyers équipés d'ordinateurs est de 14 millions fin 2006 et que l'objectif de la journée « PC DON » est d'équiper 1 818 000 foyers. Ces propositions supposent donc que 13 % des foyers français équipés participent à la journée « PC DON » (rappelons que la population française compte plus de 46 % de donateurs réguliers).

MESURE 2 bis

Les « PC recyclés à 99 euros » fournis par les acteurs du secteur privé et public.

Accélérer la donation d'ordinateurs en facilitant sur le plan fiscal et administratif la donation à des associations ou à des entreprises de recyclage.

Pour des raisons de simplicité du processus à effectuer, les entreprises peuvent préférer les dons aux associations plutôt que le don de PC aux salariés. Dans ce cas particulier la mesure 2bis peut se substituer à la mesure 1.

2010 : l'Internet pour tous

MESURE 3 Le « PC loué », un PC neuf à coût réduit.

Description et bilan des mesures déjà prises en France

• L'opération « Internet accompagné™ » :

Après le succès de l'opération « portable à un euro » menée auprès des étudiants, le gouvernement de Villepin a décidé de lancer une action similaire au cours de l'année 2007. Elle se concrétisera par la mise à disposition, dès le premier trimestre 2007, d'une offre complète de produits et services « clés en main » à 1 € par jour pendant trois ans, étudiée pour les familles aux ressources modestes. Cette action est présentée sous l'égide de la marque « Internet accompagné™ »⁽⁸⁾.

« Internet accompagné™ » est un programme de réduction de la fracture numérique en direction des débutants pour toucher surtout les familles les plus modestes. Outre un ordinateur permettant l'accès au haut débit, des logiciels de bureautique, de communication, de navigation, de sécurisation et bénéficiant de garanties matérielles et logicielles étendues, la formule « clés en main » intègrera également :

- une connexion à internet haut débit à prix réduit (15 €/mois maximum), renouvelable sur une période de 3 ans pour les familles éligibles
- un service d'installation, de configuration matérielle et d'accompagnement/formation aux premiers pas de l'internet assuré par des fournisseurs agréés conformément aux conditions réglementaires des activités de service à la personne à domicile
- une assistance téléphonique grand public d'information générale sur les conditions d'accès à l'offre labellisée

Ce projet a été lancé à l'occasion du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI)⁽⁹⁾ en juillet 2006, et sera mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé. L'offre sera disponible dans la grande distribution. En outre, les bénéficiaires pourront avoir une réduction d'impôts de 50 % des sommes versées pour les prestations informatiques à domicile (loi du 26 juillet 2006) liées aux formules "Internet accompagné" et peuvent utiliser pour cela le chèque emploi service universel (Cesu).

À travers cette mesure, l'objectif du gouvernement est d'atteindre en 3 ans les 68 % de foyers équipés d'un ordinateur et de créer plus de

(8) <http://delegation.internet.gouv.fr/mipe/actualite.htm>

(9) <http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/CISI.pdf>

Réduire la fracture de l'équipement

30 000 emplois nouveaux dans le secteur des services à la personne notamment l'assistance informatique internet à domicile.

Cette mesure n'est pas encore appliquée de façon massive. Elle ne nous semble pas suffisamment ambitieuse au regard de ce qui a pu être fait dans d'autres pays. D'autres mesures doivent être mises en place. Renaissance Numérique a sélectionné ici celles qui semblent les plus porteuses d'avenir.

Description et bilan des mesures prises à l'étranger

• L'expérience suédoise, un exemple réussi en matière d'équipement des foyers en PC :

Les simples problèmes d'acquisition d'ordinateurs sont sources directes de fracture numérique. Au milieu des années 1990, le gouvernement suédois, qui défend l'accès à une information durable et de qualité pour tous, considère qu'il revient à l'État de fournir un service public de bonne qualité, y compris pour les infrastructures de l'information et de la communication. Il a pris conscience qu'une société tournée vers l'information ne pouvait être que source de croissance durable.

Suite à ce constat, le gouvernement suédois a mis en place une réduction d'impôt lors de l'acquisition de matériel informatique grâce à la « Home PC reform ». Cette réforme a été soutenue par les entreprises pour équiper leurs employés d'ordinateurs à domicile. Cette mesure a donc été financée à la fois par l'État, qui a permis la déduction d'une partie du coût de l'ordinateur du revenu imposable de l'employé si ce dernier souhaite l'acheter à son employeur. En effet, en octobre 1997, le Parlement a décidé d'accorder une déduction des impôts pour l'achat de PC dits « loan PCs ». Cette mesure donne la possibilité à un employeur de prêter des PC neufs à ses employés.

La réforme a permis à des centaines de milliers d'employés suédois d'équiper leur domicile en PC. Le plan s'adresse à tous les employés à temps plein ainsi qu'aux employés à temps partiel si l'employeur le souhaite. Dans la pratique, la plupart des employeurs font payer l'ordinateur aux employés à prix réduits et déduisent cette valeur des revenus des employés pour que ces derniers bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu. En 1998 et 1999, 767 500 PC ont été acquis par des foyers suédois grâce à ce projet⁽¹⁰⁾.

Les entreprises ayant participé à ce programme en ont tiré profit notamment grâce à une hausse du niveau de compétences de leurs employés et une meilleure valeur de ces derniers sur le marché du travail.

(10) <http://www.hm-treasury.gov.uk/media/4D1/38/27.pdf> (page 13)

2010 : l'Internet pour tous

Bilan : Entre 1998 et 2001, le pourcentage de foyers équipés en PC est passé de 41 % à 80 %⁽¹¹⁾. Le gouvernement suédois a souhaité avant tout favoriser la confiance dans les technologies de l'information et de la communication en apportant une aide directe aux foyers.

MESURE 3

Le « PC LOUÉ », un PC neuf à coût réduit.

S'inspirer du modèle suédois. L'opération «Le PC loué » consiste à accorder une réduction d'impôts aux salariés qui achètent un ordinateur neuf à leurs employeurs.

Précisions

Les employeurs font payer l'ordinateur aux employés à un tarif préférentiel. L'employé bénéficie dès l'entrée en fonctionnement du PC de son usage dans un cadre professionnel mais aussi et surtout dans un cadre personnel. Il est libre d'utiliser à son gré l'ordinateur à son domicile et à l'occasion de ses déplacements privés.

Mécanisme de l'opération pour l'employé

L'employé choisit de payer le PC à l'entreprise sur un nombre de mensualités allant de 12 mois à 24 mois. Le salarié rembourse sa mensualité qui peut être prélevée sur son salaire net. L'avantage de cette opération est que l'entreprise mène cette opération sans faire de bénéfice (donc à taux zéro).

Pendant la période de remboursement, l'ordinateur reste la propriété de l'employeur mais l'employé peut en faire un usage personnel. À l'issue de cette période, l'employé devient propriétaire du PC.

L'usage personnel doit être défini de manière à assurer des conditions de sécurité propres à l'entreprise.

La réduction d'impôt serait égale à 10 % des mensualités payées par le salarié sur l'année fiscale considérée, dans la limite de 100 euros sur l'ensemble de la période d'acquisition.

Mécanisme de l'opération pour l'employeur

L'entreprise vend à prix coûtant l'ordinateur et ne fait aucun bénéfice sur cette opération. Son intérêt est que l'employé se forme, augmente sa capacité à

(11) *Government Digital Inclusion, Programs and Open Source Software : Technology Perspective*, by Intel, May 2005, page 9.

Réduire la fracture de l'équipement

utiliser les NTIC et par là-même sa productivité au sein de l'entreprise. Ce dispositif constitue aussi un mécanisme de motivation pour les salariés.

En matière d'URSSAF, comme pour la mesure 1, le remboursement du salarié ne serait pas soumis à des charges sociales.

Coût de la mesure

Une réduction d'impôt de 100 euros par foyer soumis à l'impôt sur le revenu. Cette mesure, intéressante uniquement pour les foyers imposés, concernerait potentiellement 50 % (sur la base d'un foyer imposable sur 2, moyenne nationale) des 318 000 foyers non équipés d'un PC appartenant à la catégorie INSEE des employés, soit 159 000 foyers employés qui utiliseraient cette possibilité de réduction d'impôt.

Le coût total de cette mesure serait donc de 159 000 foyers x 100 euros = **15,9 M d'euros.**

2010 : l'Internet pour tous

MESURE 4 Aider la population des étudiants défavorisés.

Les étudiants

En 2004, 100 % des étudiants déclaraient utiliser régulièrement Internet, mais seulement 22 % possédaient un ordinateur portable⁽¹²⁾.

L'opération micro-portable étudiant, lancée en septembre 2004 par le gouvernement Raffarin, permet aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir un micro-portable, grâce à des financements à taux préférentiels, parmi un large choix de micro-portables à des prix compétitifs. Tous les établissements financiers partenaires ont mis au point un prêt étudiant pour un montant équivalent au prix d'achat du PC, les remboursements s'échelonnant de 12 à 36 mois⁽¹³⁾. Ces matériels, adaptés aux besoins des étudiants, sont garantis de 2 à 3 ans. Une assistance après-vente est prévue ainsi que le conseil des partenaires et de l'université. Chaque micro-portable possède par ailleurs une connectivité Wi-Fi. Le Wi-Fi est un réseau sans-fil permettant l'accès à Internet dans les espaces Wi-Fi et l'accès aux périphériques compatibles (imprimantes, modems...). Un accès gratuit à Internet au sein des espaces Wi-Fi est progressivement mis en place dans chaque université.

La possession d'un micro portable permet un accès facile à de nouveaux services et de nouvelles ressources. Chaque étudiant pourra accéder à l'ensemble des ressources pédagogiques de l'université et la vie scolaire en sera facilitée.

Bilan : le succès de cette opération nommée « Micro-portable étudiant pour 1 euro par jour » démontre l'existence du besoin et de l'envie d'accéder aux Technologies de l'Information et de la Communication. Ainsi, un mois après son lancement, 30 000 micro-portables ont été achetés. Alors qu'en septembre 2004, 8 % des étudiants sont équipés, ils sont 35 % à l'être en septembre 2006. En 24 mois, 450 000 micro portables ont donc été vendus⁽¹⁴⁾. Une mutualisation des ressources entre acteurs privés et publics, la mobilisation massive des universités (96 % des universités se sont impliquées dans le projet), des offres informatiques et bancaires de qualité, mises à jour, ainsi qu'une communication importante ont permis le succès de cette opération.

(12) <http://delegation.internet.gouv.fr/mipel/projet.htm>

(13) *tableau des offres est disponible : <http://delegation.internet.gouv.fr/mipel/banques.htm>*

(14) <http://delegation.internet.gouv.fr/mipel/actualite.htm>

Réduire la fracture de l'équipement

MESURE 4

Aider la population des étudiants défavorisés en subventionnant l'équipement en ordinateur de 100 000 étudiants boursiers en cursus universitaire

Précisions

De nombreux étudiants aujourd'hui ont de faibles ressources et ne peuvent s'équiper d'un ordinateur portable. En 2006, 30 % des étudiants (soit environ 775 000) ont reçu une aide financière de l'état⁽¹⁵⁾.

Coût de cette mesure : 70 millions d'euros (coût estimé sur la base d'un PC neuf à 700 euros par étudiant)

Cette mesure pourrait rentrer dans le cadre des premières mesures symboliques du prochain président de la République.

Les bénéfices attendus des mesures 1 à 4 proposées par Renaissance Numérique

La synthèse de l'impact attendu des mesures 1 à 4 en termes d'équipement en ordinateurs est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en 1 000 individus)	Mesures Objectif 80 %	1 don Entreprise au salarié	2 Recyclage PC	2 bis PC don	3 PC loué	4 Don PC étudiant	Total 1 à 4
Employés	318	159	0	0	159	0	318
Ouvriers	454	151	151	152	0	0	454
Retraités	5 003	1 667	1 667	1 669	0	0	5 003
Étudiants	0	0	0	0	0	100	100
TOTAL	5 775	1 977	1 818	1 821	159	100	5 875

Ces quatre mesures visent à toucher presque 6 millions de foyers.

Les hypothèses d'évolution de l'équipement en PC permettent de constater

(15) source www.education.gouv.fr

2010 : l'Internet pour tous

que même si la croissance de l'équipement n'est que de 2,5 millions de PC par an, 80 % de la population française peut être par conséquent équipée d'un ordinateur en moins de 3 ans.

Les mesures 1 à 4 favorisant l'équipement et la connexion à Internet ont également :

Un impact positif sur l'emploi

- L'organisation à grande échelle du recyclage des ordinateurs des entreprises va entraîner la création et le développement de sociétés agréées pour reconstituer des ordinateurs utilisables, entraînant la création d'un nombre important d'emplois nouveaux.
- En 2003, 43 % des directeurs de ressources humaines utilisaient Internet pour recruter leurs cadres (une population majoritairement équipée et connectée à cette date). La généralisation de l'équipement et des connexions va permettre notamment à des foyers à faibles revenus, aux chômeurs et aux étudiants de pouvoir plus facilement et directement accéder au marché de l'emploi. Leur formation à l'utilisation d'un ordinateur et à l'Internet peut leur permettre d'avoir accès à des types de postes qui leur étaient précédemment fermés. La diminution de la fracture numérique concernant les étudiants peut aussi avoir un effet direct sur l'emploi. Le fait de ne pas avoir d'ordinateur (ou de connexion à Internet) chez soi lors d'une recherche d'emploi aujourd'hui constitue un réel handicap pour les étudiants concernés (rappelons que 32 % seulement des étudiants ont une connexion internet à domicile). Equiper cette population aura donc pour conséquence un meilleur accès à l'emploi suivi probablement d'un impact sur la baisse du chômage des jeunes.
- La donation d'équipement par les entreprises (notamment les PME et TPE) a pour conséquence le renouvellement plus régulier de leur parc informatique et donc la mise à disposition d'un matériel plus performant, les rendant ainsi plus compétitives.

Un impact positif sur l'environnement

Ces recommandations poussent fortement à l'application de la directive européenne sur les déchets électroniques. Le respect de l'écologie a donc un impact sur l'environnement car :

Réduire la fracture de l'équipement

- Les déchets informatiques représentent un coût pour les pouvoirs publics et un réel risque pour l'environnement.
- De plus en plus de sociétés fournissent des factures électroniques comme les fournisseurs d'accès Internet mais également EDF et GDF. Ce service, en permettant d'économiser des milliers de tonnes de papier, est l'une des meilleures solutions possibles au regard des impératifs de protection de l'environnement.

Un impact positif sur les services administratifs en ligne

Les mesures de développement de l'équipement et de la formation proposées par Renaissance Numérique auront un impact positif sur l'utilisation des services administratifs en ligne, comme le télépaiement des impôts, la déclaration Urssaf pour l'emploi de personnes à domicile, les téléchargements de documents administratifs (acte de naissance, etc...). L'ensemble de ces actions va donc permettre un meilleur accès aux services publics et une plus rapide diffusion des services administratifs en ligne.

Un impact positif sur l'éducation

L'équipement des étudiants permet d'améliorer leur niveau de compétence, la qualité de leur travail et leur préparation au monde professionnel. Aujourd'hui, la plupart des formations universitaires comprennent des évaluations fondées sur des examens mais aussi sur des présentations orales utilisant un ordinateur et des logiciels de présentation. L'équipement des étudiants en ordinateur leur permettrait de maîtriser ces outils de base et de mieux approfondir le contenu de leur présentation. Enfin, la maîtrise des logiciels de bureautique de base (traitement de texte, tableur, présentation) leur permettrait d'être mieux préparés au monde professionnel et d'être plus rapidement opérationnels une fois recrutés par les entreprises.

Un impact positif dans le domaine politique

La réduction de la fracture numérique a aussi un rôle important à jouer en matière de politique et plus précisément dans l'exercice de la citoyenneté. Ce nouveau mode de communication permet d'accéder à une information plus large et plus diversifiée, source potentielle d'une implication plus grande des citoyens dans le débat public. On peut même imaginer d'en attendre une baisse du taux d'abstention lors des élections, voire une diminution des comportements de vote extrémiste (on peut

supposer que plus les gens ont accès à l'information, moins leur vote sera extrémiste), et en tout cas une participation active au débat démocratique au travers des forums et des blogs. Comme le montre clairement la campagne présidentielle de 2007, Internet est devenu aujourd'hui un instrument incontournable pour les partis politiques, à la fois pour faire passer leurs idées et développer leurs programmes. En effet, Internet est devenu un média interactif permettant une communication à faible coût avec un grand nombre d'électeurs potentiels.

2. FORMER A L'USAGE DES NTIC

L'évolution technologique génère de façon permanente le besoin de nouvelles compétences et aptitudes sur le lieu de travail et à domicile. Aussi, les besoins en formation et en information évoluent et se font ressentir notamment dans l'organisation du marché du travail et de la vie quotidienne.

De surcroît, l'équipement des foyers en matériel informatique ne peut s'envisager sans une formation accompagnée à l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet. Celle-ci est une condition nécessaire pour accéder à la société de l'information, notamment pour les foyers défavorisés qui ne mènent pas spontanément cette démarche de formation, souvent en raison du coût qu'elle engendre.

A) LE CONSTAT

Description et bilan des mesures déjà prises

La loi sur la formation professionnelle :

Les articles L. 951-1 à L. 951-13 (contribution des entreprises de 10 salariés et plus), L. 952-1 à L. 952-6 (contribution des entreprises de moins de 10 salariés), du Code du travail mentionnent que toute entreprise, quelle que soit sa taille, doit participer au financement de la formation professionnelle de ses salariés (dans le cadre de l'alternance, du plan de formation, des contrats et périodes de professionnalisation, du droit individuel à la formation et du congé individuel de formation). Cette obligation est fixée à 0,25 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de dix salariés, obligatoirement versée à leur OPCA. Elle s'élève à 0,9 % de la masse salariale pour les entreprises de

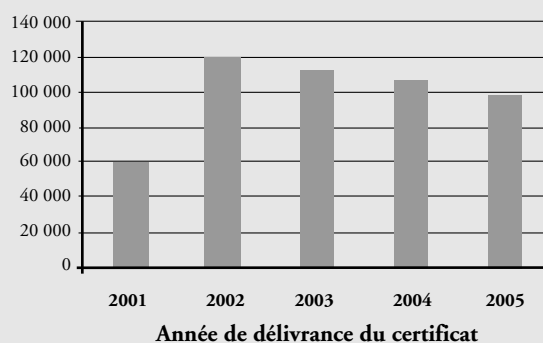
2010 : l'Internet pour tous

10 salariés et plus, à verser en tout ou partie à l'OPCA s'il existe une obligation conventionnelle. Depuis la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 (autrement appelée loi Aubry II) relative à la réduction négociée du temps de travail, l'article L. 932-2 du code du travail pose le principe fondamental d'une obligation pour l'employeur « d'assurer l'adaptation de ses salariés à l'évolution de leurs emplois ».

Le programme « Naviguer sur Internet » :

Le lancement du programme « Naviguer sur Internet » a été décidé par le Conseil interministériel de la société de l'information de juillet 2000. Il a pour objectif de donner aux chômeurs et aux salariés les connaissances de base pour pouvoir naviguer, communiquer et faire des recherches sur Internet. Cette initiation est proposée aux personnes effectuant un parcours de formation, notamment au sein de l'Association nationale pour la formation des adultes (AFPA) ou dans un atelier de pédagogie personnalisée (APP). L'ANPE prescrit aussi cette initiation aux demandeurs d'emploi qui ne suivent pas un parcours de formation. L'initiation se conclut par l'obtention du certificat « Naviguer sur Internet » délivré par le ministère en charge de l'emploi. Un référentiel de capacités de base permet de valider les acquis et de délivrer ce certificat. Entre mars 2001 et décembre 2005, la quasi-totalité des stagiaires – soit près de 500 000 personnes – ont obtenu ce certificat (*cf graphique ci-dessous*).

Évolution du nombre de certificats délivrés depuis la mise en place du dispositif « Naviguer sur Internet »



Source : enquête auprès des bénéficiaires NSI, Dares. Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

Le nombre de certificats délivrés chaque année a cependant tendance à baisser depuis 2002, année pendant laquelle 120 000 personnes avaient obtenu le certificat NSI.

Former à l'usage des NTI

La grande majorité des bénéficiaires de l'initiation sont au chômage et plus de la moitié suivent ce module en complément d'une formation plus large. Deux tiers des bénéficiaires ne sont pas connectés à Internet chez eux et 40 % d'entre eux n'avaient jamais utilisé Internet avant l'initiation⁽¹⁶⁾.

L'initiative « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique »⁽¹⁷⁾ ou la réduction de la fracture numérique entre grandes entreprises et TPE (Chiffres clés – source Rapport d'Olivier Midière / août 2005) :

79 % des TPE sont désormais informatisées⁽¹⁷⁾ (avec de fortes disparités selon les secteurs). Seules 65 % des TPE disposent en 2005 d'un accès Internet, ce qui signifie que 840 000 d'entre elles restent encore totalement coupées de l'économie numérique. 27 % des TPE françaises disposent d'un site web en 2005 et 50 % ne sont encore pas convaincues de l'intérêt d'avoir leur propre site. Seules 10 % des TPE ayant un site Internet offrent la possibilité à leurs clients de commander en ligne.

Les 2,3 millions de très petites entreprises (TPE - 97 % des entreprises) représentent 5,8 millions d'emplois en France, soit 30 % de l'emploi salarié et 37 % de l'emploi total. Les TPE jouent un rôle central non seulement dans la création d'emplois en France, mais également dans l'insertion ou la réinsertion sociale pour les jeunes et pour les seniors – les deux points noirs du chômage en France.

Le rapport d'Olivier Midière remis au Ministre des PME fin 2005 estimait que 840 000 TPE sont totalement déconnectées de l'économie numérique et seulement 15 % profitent pleinement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Malgré une amélioration constante depuis 2001, les TPE françaises, dans leur grande majorité, n'ont, à ce jour, pas vraiment pris conscience des potentialités des TIC.

Suite au rapport d'Olivier Midière, le Ministre des PME Renaud Dutreil a lancé en 2006 l'initiative « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique » avec :

- une campagne de communication à la télévision,
- une sensibilisation des réseaux d'appui aux entreprises,
- une labélisation des offres adaptées aux TPE,
- une facilitation des financements.

Actuellement, 18 modules de formations sont proposés dans plus de 400 centres et des grands groupes comme HP et Microsoft ont packagé des offres spécifiques.

(16) Premières synthèses d'information, Dares, Octobre 2006, N° 43-1.

(17) Site <http://www.econumerique.pme.gouv.fr>

2010 : l'Internet pour tous

B) LES SOLUTIONS

Les apports des propositions de Renaissance Numérique par rapport à ces mesures

L'objectif de Renaissance Numérique est d'aller plus loin que les mesures présentées ci-dessus et de développer une politique globale permettant A TOUS (et pas seulement aux TPE ou aux chômeurs) d'être formés à la manipulation d'un ordinateur et à l'utilisation de l'Internet. Ces mesures sont indispensables dans une politique du tout numérique en France. En effet, il est évident que posséder un ordinateur sans savoir s'en servir n'a aucune utilité. Or, les populations visées par Renaissance Numérique (employés, ouvriers et retraités notamment) ne possèdent que très peu de connaissances dans ce domaine. Il est donc encore une fois indispensable d'accompagner leur équipement de mesures de formation.

D'autre part, compte tenu du rôle joué par les TPE dans l'économie française, il y a un enjeu fort dans l'appropriation des TIC par les TPE. Au-delà de l'équipement informatique et de la connectivité, l'utilisation d'outils d'e-marketing pourrait notamment permettre à beaucoup de petites entreprises non seulement de développer leur chiffre d'affaires, de baisser leurs coûts, mais aussi d'améliorer leurs marges, de se lancer sur de nouveaux marchés en particulier à l'export, ce qui pourrait entraîner la création d'emplois au sein de ces TPE.

MESURE 5

Systématiser le « Passeport Internet », mieux former pour réduire l'appréhension du numérique

Le « Passeport Internet » a pour objectif d'assurer à TOUS l'obtention d'un niveau minimum de connaissances en ce qui concerne l'utilisation d'un ordinateur et la maîtrise de l'Internet. Ceci se traduirait par l'obtention d'un diplôme (le « Passeport Internet ») remis à chaque personne ayant reçu cette formation. L'objectif de Renaissance Numérique est que 80 % des français adultes soient diplômés du « Passeport Internet » en 2010.

Précision

En termes de contenu, le passeport Internet serait plus complet que le certificat « Naviguer sur Internet » décrit dans la circulaire DGEFP n°2003/10 du 29

Former à l'usage des NTI

avril 2003. En effet, le contenu de la formation du NSI (d'une durée de 14h en moyenne) est le suivant (Circulaire GEPF/DARES/AFP/ANPE N° 2004/011 du 29 mars 2004 relative à la mise en oeuvre du module d'initiation à Internet) :

Prise en main :

- allumer/ éteindre l'ordinateur
- utiliser la souris, le clavier
- se repérer et s'organiser dans l'environnement du poste de travail
- repérer et allumer/éteindre les périphériques en fonction de l'utilisation attendue

Capacité 1 : NAVIGUER SUR INTERNET

- établir la connexion à Internet
- utiliser les principales fonctionnalités d'un navigateur
- circuler dans l'architecture du réseau (la toile)
- organiser un " bureau virtuel " en classant les sites favoris en fonction des thématiques recherchées

Capacité 2 : COMMUNIQUER AVEC INTERNET

- comprendre et utiliser le vocabulaire spécifique et les usages (Netiquette) facilitant l'intégration dans la communauté des internautes
- utiliser le courrier électronique dans ses principales fonctionnalités
- télécharger les fichiers joints en organisant son disque dur
- participer à des forums et à des news groups
- connaître les fonctions et les usages de la communication synchrone (le « chat »)

Capacité 3 : RECHERCHER SUR INTERNET

- organiser sa question pour obtenir la réponse adaptée
- obtenir des résultats satisfaisants à la question posée en utilisant les fonctions simples et thématiques d'un moteur de recherche

Le « Passeport Internet » que nous proposons est une formation d'une durée de 20 heures qui comprendrait en plus de ces éléments la connaissance des principales règles de respect des libertés individuelles lors de la collecte d'information sur Internet, une initiation aux principaux systèmes de sécurité utilisés sur Internet (tant en termes d'accès à certains sites par des populations « sensibles » (par exemple les enfants) qu'en termes de sécurité lors des paiements en ligne) et une initiation à l'utilisation des télé-procédures administratives (impôts, téléchargement de documents administratifs, etc.).

L'objectif de cette formation est de réduire les freins à l'utilisation d'un ordinateur et d'Internet, de rendre l'individu autonome dans sa pratique de ces technologies et enfin de faciliter l'utilisation des télé-procédures.

2010 : l'Internet pour tous

Ce passeport Internet ainsi défini pourrait avoir des conséquences sur l'emploi à trois niveaux :

- Il constituerait un avantage évident pour tous les individus en recherche d'emploi, car il facilite la recherche d'emploi (en envoyant son CV via Internet d'une part et en consultant les différentes offres d'autre part). Pour appuyer cet argument, le rapport de la Darès montre que l'initiation NSI a été considérée par la majorité comme un « plus » dans la recherche d'emploi.
- Il permettrait dans certains cas particuliers (par exemple des cas de licenciements) de faciliter d'éventuels reclassements pour les personnes concernées.
- Son développement à grande échelle suppose la création d'offres de formation agréées par le gouvernement. Ces formations sont fortement sources de créations d'emploi.

L'objectif de Renaissance Numérique est que 80 % des Français adultes acquièrent le diplôme « Passeport Internet » d'ici 2010. Pour cela, il faut que ce passeport soit délivré largement au niveau géographique. Nous proposons donc que ce « Passeport Internet » soit validé par trois types d'organismes différents :

1. Par des organismes agréés rémunérés par la formation professionnelle

Dans ce cas, nous proposons que la loi sur la formation professionnelle soit modifiée en intégrant systématiquement la formation « Passeport Internet » pour les salariés ne possédant pas ce diplôme. Cette formation serait assurée par un organisme agréé par l'État. Les salariés éligibles seraient les personnes prioritaires de nos mesures, à savoir les ouvriers, les employés et les personnes en départ à la retraite, les autres critères pouvant être le niveau de revenu (modeste), le nombre d'enfants et l'ancienneté au sein de l'entreprise. Même si cette population ci-dessus est prioritaire, les autres salariés (non novices sur Internet) pourraient passer le diplôme sans suivre la formation, sous forme de test. Le « Passeport Internet » systématisé deviendrait alors un diplôme de base possédé par 80 % des français.

Cette mesure n'engendrerait pas de coût supplémentaire pour les entreprises car elle rentrerait dans les budgets formation professionnelle déjà existants.

Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat seraient chargées, dans le cadre de l'élaboration des contrats de professionnalisation, de préparer pour chaque branche un document avec les sites plus particulièrement utiles au secteur d'activité. Ceci permettra d'inviter chacun à mieux comprendre l'utilité d'Internet.

Former à l'usage des NTI

2. Par l'ANPE

Nous proposons que toute personne en recherche d'emploi et inscrite à l'ANPE suive de manière obligatoire cette formation au sein de l'ANPE, de manière à supprimer le handicap de certains chômeurs non formés aux nouvelles technologies. Dans ce cas, le Passeport Internet engloberait le NSI mais serait plus complet (le contenu de la formation pour le Passeport Internet a été détaillé précédemment). Le rapport de la Darès souligne d'ailleurs que les individus ayant été diplômés du NSI ont trouvé la formation trop courte.

3. Par des associations

Les associations peuvent aussi financer les formations au Passeport Internet. Ceci permettrait à des personnes défavorisées d'une part de pouvoir accéder à la société de l'information et d'autre part de faciliter leur réinsertion sociale.

Ce réseau associatif sera aussi le moyen privilégié pour développer les formations destinées aux personnes retraitées. Le montant de la formation serait alors financé par le recours aux chèques emploi service, la personne suivant la formation pouvant donc bénéficier de la réduction d'impôt déjà existante pour ce type d'aide à domicile.

Renaissance numérique propose deux autres mesures suivantes concernant la formation aux NTIC :

MESURE 6

Renforcer la politique de soutien aux TPE

Renaissance Numérique recommande de renforcer la politique d'appropriation des TIC par les TPE lors de la prochaine mandature:

- 1) Maintien de l'initiative « Passeport Numérique » destinée à former les TPE aux outils internet
- 2) Diffusion d'internet et des pratiques d'e-marketing au sein des TPE, par les réseaux d'appui aux entreprises tels que les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métier et de l'Artisanat, le CEFAC.
- 3) Extension du crédit d'impôt nouvelles technologies aux dépenses courantes liées au développement de l'activité en ligne des TPE (le crédit d'impôt est aujourd'hui limité aux dépenses d'équipement)
- 4) Développement poussé des services d'administration en ligne destinés aux TPE, les incitant à s'équiper et à se connecter.

MESURE 7

Rendre légalement possible l'échange d'un RTT par an pour des formations aux NTIC dans le cadre du dispositif du compte-épargne temps.

2010 : l'Internet pour tous

Précision

Dans certains cas, les RTT peuvent être convertis en Compte Epargne-Temps. Nous proposons une modification de ce dispositif législatif pour pouvoir, dans une même logique, échanger un RTT contre l'atteinte du niveau de qualification nécessaire à l'obtention du « Passeport Internet ».

Tout salarié qui en ferait la demande aurait le droit d'obtenir ce niveau de qualification.

Bénéfices des mesures 5 à 7 proposées par Renaissance Numérique

• Financement

Exceptée l'extension du crédit d'impôt pour les TPE, ces mesures n'entraînent pas de coût supplémentaire mais plutôt une ré-allocation des budgets de formation professionnelle dans les entreprises. Ces mesures s'intègrent en effet dans le cadre de la loi existante sur le 1 % formation professionnelle (pour les entreprises de plus de 10 salariés) déjà budgétée par les entreprises ainsi que les budgets de contrats de professionnalisation.

• Création d'emploi

Si on transpose les objectifs attendus par le gouvernement Villepin sur le projet « Internet accompagné », qui prévoit 2 000 emplois créés d'ici un an et plus de 30 000 d'ici cinq ans dans le secteur des services à la personne (assistance informatique, Internet à domicile), on peut estimer que la généralisation du « Passeport Internet » et des formations qui y sont liées permettrait au minimum de doubler ce nombre d'emplois créés, soit 4 000 emplois créés en un an et 60 000 en cinq ans.

• Qualification des salariés

Dans le monde professionnel aujourd'hui, les nouvelles technologies se développent dans des secteurs de plus en plus nombreux. Ceux qui ne sont pas familiarisés et formés à l'utilisation d'un ordinateur et d'Internet risquent d'être catégorisés et de devenir des « exclus ». Ceci peut constituer un réel handicap pour leur évolution professionnelle. En mettant en œuvre des actions de formation aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dont l'emploi tend à se généraliser (pour diffé-

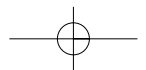
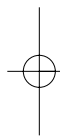
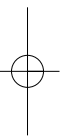
Former à l'usage des NTI

rents postes et différents niveaux de qualification), on augmente les possibilités de reclassement lors de licenciements économiques et on facilite des évolutions possibles de postes pour certaines catégories (comme les ouvriers ou les employés par exemple).

• Diminution de la fracture intergénérationnelle

On constate aujourd'hui une réelle fracture entre les générations. Une partie des seniors ou des personnes de plus de 40 ans à revenus modestes sont peu familiers avec l'utilisation d'un ordinateur ou d'Internet, alors que leurs enfants ou petits-enfants sont dès leur plus jeune âge utilisateurs de ces technologies. Le développement massif de la formation permettra de lutter contre ce creuset intergénérationnel et de rétablir un certain dialogue entre les générations. En effet, Internet étant un lieu d'échanges et de partage d'information (vidéos, texte, etc.), ces mesures de formation massives peuvent créer de nouveaux types de relations inter-générationnelles.

• Enfin, comme le souligne un rapport du Credoc de 2005, « les nouvelles technologies peuvent être un moyen d'accroître son **capital culturel** (acquisition de connaissances *via* l'informatique) et son **capital social** (les outils de communication modernes permettent en effet d'entretenir ou d'élargir son réseau de sociabilité) ».



3. FACILITER L'ACCÈS À INTERNET EN RÉDUISANT LA FRACTURE DE L'ACCÈS ET DU DÉBIT

Recourir au partenariat privé/public dans les zones économiquement non rentables. Force est de constater que l'ensemble du territoire français n'est pas encore couvert et qu'il existe toujours une discrimination numérique entre l'Internet des villes et l'Internet des champs. La loi de 2004 donne la possibilité aux collectivités territoriales d'installer des réseaux de télécommunications. Les collectivités territoriales ont la possibilité d'amener l'Internet dans des zones où il est économiquement non rentable pour un acteur du privé d'investir. L'objectif de ce livre blanc est de montrer et d'illustrer les différentes manières dont ces partenariats peuvent être mis en place de manière concrète.

A) LE CONSTAT

Il existe des disparités en termes d'accès à Internet et de vitesse du débit entre les foyers français. Lors du CISI (Comité interministériel pour la Société de l'information) de 2003, il avait été constaté que la France se situait en retrait de la moyenne européenne en termes de couverture du territoire en haut débit, et un objectif de 10 millions d'abonnés en 2007 avait été fixé. Cet objectif a été atteint dès le mois de mars 2006 avec 10 506 800 abonnements haut débit selon l'ARCEP (autorité de régulation des télécommunications), en grande majorité par les technologies ADSL. Le CIADT (Comité interministériel de l'aménagement et

2010 : l'Internet pour tous

du développement du territoire) du 14 septembre 2004 avait fixé pour fin 2005 l'objectif de 96 % de la population nationale couverte en haut débit avec un minimum de 70 % par département.

Ces objectifs ont été atteints⁽¹⁹⁾. Pour la fin 2006, le CISI de 2006 fixe comme objectif d'atteindre l'objectif de 98 % de la population nationale couverte en haut débit avec un minimum de 85 % par département. Pour la fin 2007, il réaffirme l'objectif que toutes les communes qui le souhaitent puissent bénéficier d'au moins une connexion à haut débit à la mairie et dans un autre lieu (école, commerce), pour permettre au public d'accéder aux différents services publics en ligne. Dès 2007, les technologies alternatives permettront d'étendre cette couverture à 99 % de la population et un minimum de 90 % par département, sachant que l'ARCEP a publié les résultats des appels à candidatures pour les fréquences Wimax, avec deux opérateurs par région prévoyant de déployer plus de 3 500 sites à la mi-2008.

Enfin, d'autres offres alternatives (câble, CPL, satellite...) ou professionnelles (liaison louée à haut débit symétrique) permettent aux collectivités territoriales de relier leur mairie, leur école ou leur zone d'activité à 2 Mb/s symétriques à un tarif de l'ordre de 500 € / mois (non compris des frais de mise en service), ce qui représente un surcoût de l'ordre de 5 000 € HT par an par rapport à des offres standard de haut débit en zone dense. Ce coût doit être augmenté de près de 5000 € d'équipements pour un réseau de desserte local permettant de relier les habitants (exemple : WiFi).

B) QUELLES SOLUTIONS ?

Description et bilan des mesures déjà prises

À L'ÉTRANGER

- **En Corée :**

La décision de se concentrer sur le développement du haut débit a commencé au milieu des années 1990, le gouvernement a œuvré à la

(19) http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/CISI_1.pdf

Les engagements des titulaires de licences Wimax permettront de couvrir une part des 3500 communes qui resteront non éligibles à l'ADSL. Le présent plan concerne les autres communes. La disponibilité d'une connexion Internet à haut débit est désormais une priorité pour les citoyens et un facteur de compétitivité pour les territoires. Elle est particulièrement essentielle pour les territoires ruraux souvent insuffisamment desservis par les divers opérateurs privés. Il est dès lors souhaitable que les communes concernées soient soutenues pour assumer une partie de ce surcoût dans le cadre d'un programme gouvernemental. Les causes d'un tel fossé peuvent être matérielles, géographiques ou sociales.

L'ADSL et le WIMAX couvriront 99 % de la population mais il reste le dernier 1 %. De l'avis de l'ARCEP, sa couverture semble insoluble sans mécanismes de financement mutualisé ou public.

Faciliter l'accès à Internet

construction d'un réseau reliant les installations gouvernementales et les institutions publiques et a investi plus de 1,5 milliards de dollars dans le développement du réseau le plus évolué du monde. Le gouvernement a par ailleurs proposé des prêts à taux réduits pour un montant de 77 millions de dollars sur 2 ans aux opérateurs en télécommunications qui développent des réseaux Internet haut débit en priorité dans les zones rurales. Cette initiative gouvernementale a permis d'atteindre un taux de 90 % de foyers sud-coréens ayant accès à l'Internet haut débit. La Corée était à l'honneur du World e-Gov Forum qui s'est tenu du 18 au 20 octobre 2006 à Issy-les-Moulineaux et le trophée du World e-Gov a été décerné au Ministère Coréen de l'Intérieur.

Mesure : La Corée est en effet un bel exemple de lutte contre la fracture numérique et notamment dans les zones rurales à travers le programme INVIL (Information Network Village) lancé dès 2001. Des ordinateurs sont distribués gratuitement à 70 % des foyers de villages, un site villageois est créé dans chacun des villages concernés, chaque habitant contribue à présenter les atouts du village et à promouvoir l'e-commerce de spécialités locales, de produits régionaux et de circuits touristiques. Tous ces réseaux sont reliés entre eux via le portail national INVIL.

Bilan : Fin 2006, plus de 300 réseaux ruraux d'information, concernant 230 000 villageois, ont ainsi été créés, pour un investissement total de près de 100 millions d'euros.

Dans les zones concernées par le programme, le taux de connexion des ménages est de 64,5 % contre 49,6 % dans les autres régions rurales .

• En Suède :

Le gouvernement considère comme relevant de sa responsabilité la fourniture d'infrastructures de qualité pour toute personne dans le pays. Ainsi, le gouvernement annonçait en Décembre 2000 un investissement de 10 milliards de SEK soit 1,1 milliard d'euros pour fournir un accès à Internet haut débit à 98 % des villes et villages⁽²⁰⁾.

• Aux États-Unis :

Le gouvernement estime qu'il revient au marché de mener le déploiement de l'Internet haut débit, le rôle du gouvernement étant de déréglementer afin de ne pas gêner, voire d'encourager, les investissements

(20) BROADBAND INFRASTRUCTURE DEPLOYMENT : THE ROLE OF GOVERNMENT ASSISTANCE, Organisation de Coopération et de Développement Économiques, mai 2002.

2010 : l'Internet pour tous

privés. Ainsi, des prêts à taux réduits sont proposés aux entreprises qui entreprendraient de fournir les zones rurales ou les zones mal desservies en haut débit. Le Congrès avait pour cela débloqué 3 milliards de dollars⁽²¹⁾.

• En France :

- **Le conseil général de Seine et Marne** dépense 80 millions d'euros sur 5 ans (de 2004 à 2009) pour des travaux d'infrastructure destinés à couvrir l'ensemble des communes qui ne se sont pas encore essentiellement pour des raisons de rentabilité. Cela est rendu possible par la loi de l'été 2004 qui donne aux collectivités territoriales la possibilité de construire des réseaux haut-débit. Les technologies Wimax, wifi et CPL sont utilisées.

- **Le conseil général du Loiret** a lancé officiellement son réseau Wimax le 4 janvier 2007. L'opérateur Wimax HDRR (détenu majoritairement par TDF) a ainsi construit son premier réseau pour le compte de Medi@lys, délégataire de service public du conseil général pour une durée de 20 ans. Pas moins de 10 sites (Bazoches Les Gallerandes, Pithiviers le Moulin, Ladon, Montcresson, Courtenay, Gien-Arrablouy, Ouzouer sur Loire, Vienne en Val, Orléans la Source et Huisseau sur Mauves) bénéficient chacun d'une station Wimax qui assurera un débit de 10 Mbits à 15 kilomètres à la ronde. Neuf Cegetel devrait être le premier FAI national à proposer réellement une offre sur le réseau Wimax du Loiret. Ouvert à l'ensemble des fournisseurs d'accès Internet, le réseau Médi@lys permet d'irriguer l'ensemble du département en haut débit. Les opérateurs louent le réseau et peuvent ainsi proposer leurs offres ADSL Triple Play en dégroupage total dans des zones peu denses. À l'échelle nationale, le déploiement du Wimax devrait s'intensifier en 2007. Le Gouvernement souhaite désenclaver les foyers qui ne seront jamais éligibles à l'ADSL car situés à plus de cinq ou six kilomètres du répartiteur, « là où les opérateurs ne vont pas spontanément car il n'y a pas de rentabilité économique », a affirmé Christian Estrosi. Pour les dernières communes qui resteraient non-couvertes, le Comité interministériel sur la société de l'information du 11 juillet 2006 a mis en place

(21) *BROADBAND INFRASTRUCTURE DEPLOYMENT : THE ROLE OF GOVERNMENT ASSISTANCE*, Organisation de Coopération et de Développement Économiques, mai 2002.

Faciliter l'accès à Internet

un plan de couverture doté de 10 millions d'euros. Ce plan propose la prise en charge de 5 000 à 8 000 euros par commune. « Les communes éligibles seront celles dont la mairie, l'école ou la zone d'activité ne serait pas couverte par l'ADSL ou une technologie équivalente », a précisé le ministre délégué à l'Aménagement du territoire.

- **En France**, quinze opérateurs ont reçu, en juillet 2006, une autorisation de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) pour déployer des réseaux sans fil Wimax. Mais aucune licence nationale n'a été attribuée, en dépit de la candidature de quatre consortiums d'industriels désireux de couvrir l'Hexagone. Treize licences ont été accordées au consortium Maxtel contrôlé par les Autoroutes-Paris-Rhin-Rhône et Jean-Paul Rivière (patron d'Altitude Telecom). Bolloré Télécom en obtient douze. Suit le groupe HDRR, composé de TDF, Axione (Bouygues), LDCollectivités (Neuf Cegetel) et Naxos (RATP), avec onze licences régionales. France Télécom ne remporte que deux licences et Free, via la société IFW, reste le seul à disposer d'une autorisation nationale, obtenue en septembre 2005 via le rachat de la licence auprès d'Altitude Télécom.

- Toujours **en France**, la **Caisse des Dépôts** a créé en 2000 un département consacré au développement numérique des territoires, avec pour objectif d'accompagner l'action des collectivités locales dans le développement numérique de leur territoire. Les missions du département sont d'accompagner le déploiement des infrastructures supports de réseaux de télécommunications, la modernisation de l'administration publique et d'aider au développement de la société de l'information. La CDC a mobilisé 230 millions d'euros de fonds propres pour accompagner, en tant qu'investisseur avisé de long terme, les projets de réseaux haut débit des collectivités, qui représentent des projets structurants pour les territoires. Le financement se fait sous forme d'investissement à long terme via une prise de participation dans le capital du consortium industriel, à hauteur de 30-35 % maximum. Ainsi, Au 1^{er} janvier 2007, la Caisse des Dépôts accompagne 73 projets de réseaux haut débit locaux, qui représentent au global 2 milliards d'euros d'investissement (par exemple, Sogetrel et Covage (filiale de Vinci et Axia) et Marais participeront à la construction, en partenariat avec la COMAGA –

2010 : l'Internet pour tous

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême-, d'un réseau d'agglomération Wimax, fibre optique pour un budget de 16 millions d'euros jusqu'à juillet 2008)⁽²²⁾. L'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales a notamment eu un réel effet dopant sur l'investissement des collectivités locales.

Bilan de ces financements :

« Il existe une vraie dynamique de projets d'infrastructures haut-débit menés par les collectivités locales. En revanche, le problème est que tous les territoires n'avancent pas à la même vitesse. Les territoires en retard sont comptables de leur dynamisme et de leur compétitivité. Oui, la France est beaucoup plus dynamique qu'on ne le croit, les projets des collectivités souffrant globalement d'un manque de visibilité - justement parce que ce sont des initiatives locales. Mais le niveau d'appropriation des projets de réseaux haut débit reste encore très inégal selon les territoires », explique Serge Bergamelli, Directeur du département Développement Numérique des Territoire à la Caisse des Dépôts.

- **Également en France**, François LOOS saluait le 29 janvier 2007 la première cession partielle de fréquences WIMAX qui va permettre le déploiement de cette Technologie Haut Débit (THD) en Alsace. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) vient en effet d'autoriser la cession de la licence WIMAX du Conseil Régional au département.

Cette cession confère ainsi au Conseil général du Haut-Rhin des droits et des obligations relatifs à l'utilisation de fréquences de Boucle Locale Radio.

Elle témoigne d'une mise en oeuvre rapide et dynamique du « marché secondaire des fréquences » en France, instauré par le décret n°2006-1016 du 11 août 2006 relatif aux cessions d'autorisations d'utilisation des fréquences, et illustre l'une de ses modalités les plus innovantes, celle de la cession partielle (ici réalisée sur une base géographique).

Le département du Haut Rhin, qui sera très prochainement suivi de celui du Bas-Rhin, va pouvoir dans les prochains mois

(22) Liste des projets haut débit en partenariat avec les collectivités locales disponible sur : <http://www.journaldunet.com/dossiers/hdregions/annuairehdagglomerations.shtml>

Faciliter l'accès à Internet

déployer un réseau WIMAX pour couvrir en accès Internet les zones blanches du département et développer la concurrence dans ce secteur. Son engagement est de couvrir, d'ici juin 2008, 90 % de la population et 95 % des entreprises en accès Internet haut débit.

« Cette cession de fréquence est une première en Europe. Le « marché secondaire » permet une meilleure utilisation du spectre en France. C'est un outil à la disposition de tous les acteurs opérateurs et collectivités locales qui détiennent des autorisations WIMAX pour valoriser ces fréquences. C'est une condition du succès de cette technologie au profit de l'aménagement numérique du territoire » a souligné François LOOS.

- La ville de Pau a lancé le projet « Pau Broadband Country » (PBC) et s'est dotée, en avril 2004, du réseau public à fibre optique le plus large de France avec jusqu'à 100 mégabits par seconde de débit pour 60 000 foyers, avec au choix: de l'accès Internet, de la téléphonie sur IP et de la télévision numérique, le tout pour 30 euros par mois, avec des communications téléphoniques illimitées entre les personnes connectées à ce réseau. La ville, qui demeure propriétaire de ce réseau, a accordé la délégation de son exploitation à Sagem, chacun ayant investi 15 millions d'euros. Pau compte devenir une des villes phares en matière de nouvelles technologies et attirer de nombreuses entreprises du secteur avec l'objectif de créer 5 000 à 10 000 emplois nouveaux dans cinq ans.

Le positionnement de Renaissance Numérique par rapport à ces mesures

L'objectif de Renaissance Numérique est d'encourager le développement de l'accès à Internet haut débit dans toutes les zones géographiques en France. Pour que la France devienne une réelle puissance au niveau du numérique, nous visons l'« L'ACCES INTERNET HAUT DEBIT TOUTES ZONES », ce qui signifie que les infrastructures doivent encore se développer de manière à ce que dans tous les lieux en France il soit possible d'avoir un accès Internet à Haut Débit.

En France, les activités économiques sont fortement concentrées autour de grandes métropoles. La fracture numérique géographique va s'accroître si certaines zones restent « exclues » de l'accès à l'Internet haut débit. D'autre part,

2010 : l'Internet pour tous

comme le souligne Philippe Moatti⁽²³⁾, Internet est « un moyen de communication peu onéreux qui facilite la transmission des informations d'un point du territoire à l'autre. Dès lors, le fait d'être installé en dehors des grands pôles urbains n'empêche pas nécessairement de participer à l'activité économique, à partir du moment où l'on dispose d'un point de connexion au réseau de télécommunications ».

MESURE 8

Développer les partenariats privé/public pour permettre l'accès à Internet dans les zones économiquement non rentables.

Un très grand nombre d'initiatives publiques/privées en matière d'infrastructure sont en cours.

Renaissance Numérique propose :

- 1) Une synthèse de ces initiatives permettant d'avoir une vue d'ensemble
- 2) Une mise en avant des initiatives qui sont des réussites afin qu'elles servent de référence.

Précision

Renaissance numérique se propose de rencontrer les différents acteurs (ministère de l'Industrie, collectivités territoriales, industriels) pour favoriser l'émergence d'une synthèse sur les cas qui marchent.

Les bénéfices des investissements en infrastructure

• Impact sur l'emploi

Ces mesures ont un double impact sur l'emploi :

- Dans les zones sans réseau, le développement de celui-ci suppose beaucoup de main d'œuvre et générera des emplois au niveau local.
- Les initiatives d'infrastructure couplées aux mesures 1 à 7 proposées par Renaissance Numérique auront pour conséquence un fort développement du e-commerce. Le fait de favoriser un accès pour tous aux TIC et un débit maximal est essentiel et a en effet des retombées positives sur l'économie. En France par exemple, en termes d'emploi, entre 2004 et 2006, les effectifs de la vente à distance ont progressé de 4 % (grâce au e-commerce) contre 1,7 % dans le commerce de détail. En 2005, les

(23) Philippe Moatti (*Dir*) *Nouvelles technologies, nouvelles exclusions ? Paris, Editions de l'Aube, 2003, introduction p.19.*

Faciliter l'accès à Internet

Ventes à Distances (VAD incluant l'e-commerce) ont enregistré selon la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (Fevad) une progression de leurs revenus de 18 % à 14 milliards d'euros. 43,6 % des emplois directs de la vente à distance sont liés au développement des activités e-commerce de ce secteur. Il faut noter une sur-représentation des emplois qualifiés : 36 % des effectifs sont des cadres, contre 13 % dans les activités historiques de la vente à distance. La logistique, à elle seule, représente 41,8 % des emplois indirects de la VAD et du e-commerce. Viennent ensuite les centres d'appels externalisés (7 000 emplois) à égalité avec la poste pour ses activités d'acheminement de colis et de location de fichiers. Au total, la VAD et le commerce électronique représentent donc 78 100 emplois au premier semestre 2006⁽²⁴⁾.

• Impact sur l'implantation des entreprises

Les zones aujourd'hui sans réseau (ou à réseau non optimisé en termes de débit) qui s'équiperait deviendraient plus attractives vis-à-vis d'entreprises qui viendraient s'implanter en raison de l'accès facilité à Internet et au haut débit. Ceci permettrait donc à ces zones un développement économique nouveau et des activités sociales et culturelles accrues.

• Impact sur l'écologie

Les nouvelles technologies Internet haut débit facilitent le télétravail. Une personne peut, grâce à son ordinateur Internet, utiliser des outils comme l'e-mail, la messagerie instantanée ou même la visioconférence pour communiquer en continu avec le « siège » et même avec d'autres télé-travailleurs. Cette méthode de travail est écologique puisqu'elle évite la pollution causée par les déplacements.

MESURE 9

Faciliter l'accès à l'Internet des personnes handicapées à Internet, pour le bénéfice de tous.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les personnes handicapées (notamment celles atteintes de déficiences visuelles) disposent de plusieurs outils pour naviguer sur la Toile. Cependant, nombreux sont les sites qui multiplient les barrières les empêchant de pouvoir utiliser totalement des contenus en ligne.

(24) <http://www.journaldunet.com>, article du 21/09/2006.

2010 : l'Internet pour tous

L'accessibilité numérique : une obligation légale au bénéfice de tous à condition de rester pragmatique

Un site Web accessible est un site qui permet l'accès à son contenu et à ses fonctionnalités de manière équivalente indépendamment des caractéristiques de l'utilisateur (âge, handicaps, etc.) et des conditions d'utilisation (terminal d'accès, connexion bas débit, etc.).

Tim Berners-Lee, président du W3C (World Wide Web Consortium, organisme chargé de définir les standards techniques du Web), définit l'accessibilité de la manière suivante :

« Mettre le Web et ses services à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales. »

Avec davantage d'utilisateurs d'Internet dans le monde (un milliard) que d'utilisateurs d'ordinateur (898 millions), l'accessibilité numérique devient un enjeu crucial.

Les recommandations internationales d'accessibilité WAI garantes de la qualité d'un site

L'accessibilité du Web est souvent perçue comme le fait de donner accès aux contenus numériques pour les personnes handicapées. Pourtant, suivre les recommandations techniques pour l'accessibilité du Web présente d'autres avantages dépassant largement le simple champ du handicap. L'accessibilité est une garantie de la qualité d'un site Web.

Au sein du W3C, la WAI (Web Accessibility Initiative) créée en 1996 est une structure spécialement dédiée aux problématiques d'accessibilité. Les recommandations techniques de la WAI (regroupées au sein des W.C.A.G ou Web Content Accessibility Guidelines) permettent aux personnes handicapées de consulter les pages Web grâce aux aides techniques existantes (plage braille, synthèse vocale, pointeur laser, loupes logicielles etc.).

Par exemple, une recommandation précise que toute image doit disposer d'un texte alternatif afin qu'une personne aveugle puisse avoir accès à l'information véhiculée par l'image (seul le texte alternatif est lisible par une plage braille ou

Faciliter l'accès à Internet

une synthèse vocale). Cette recommandation est notamment incontournable lorsque les images sont utilisées comme seuls liens de navigation. La première version des WCAG a été publiée en 1999 et répartit les recommandations selon trois niveaux de conformité (A, AA, AAA)⁽²⁵⁾.

La WAI travaille actuellement sur la version 2.0 des WCAG⁽²⁶⁾ afin de davantage prioriser les recommandations et d'intégrer les évolutions technologiques récentes telles que le rich media, Ajax...

Bien plus que de permettre l'accès du Web aux personnes handicapées, les recommandations du W3C-de la WAI sont des règles bénéfiques à tous et source d'une efficacité accrue pour les sites Web. Par exemple :

- Elles permettent de garantir que les sites Web seront utilisables quelle que soit la configuration du poste: navigateur configuré pour afficher les pages sans image (pour surfer plus rapidement...). Dans ce cas, le texte alternatif apparaît en lieu et place de l'image et permet à l'internaute de disposer de l'information. Ces recommandations assurent ainsi une meilleure portabilité des sites sur l'ensemble des supports d'affichage, constat important quand on connaît l'essor des terminaux mobiles.
- La séparation entre le contenu et le contenant exigée par ces recommandations facilite les mises à jour des sites Web et contribue de ce fait à réduire les frais de maintenance.
- Comme autre preuve de l'intérêt de l'accessibilité numérique, citons l'étude *The Web Access and Inclusion for Disabled people* menée en 2004 par la Disability Rights Commission sur 1000 sites britanniques. Cette étude, a montré que le temps d'achat sur un site accessible est inférieur d'un tiers à un site non accessible.

Un cadre réglementaire qui nécessite d'être harmonisé

Depuis le plan eEurope 2002 confirmé par le plan eEurope 2005, la Commission Européenne a intégré l'accessibilité des personnes handicapées et âgées à la société de l'information comme une priorité de son action.

(25) Les recommandations peuvent être retrouvées sur : <http://www.w3.org/TR/WCAG10/full-checklist.html>.

(26) <http://www.w3.org/TR/WCAG20/>

2010 : l'Internet pour tous

Les éléments structurants de cette politique européenne sont au nombre de trois :

1. Les règles sont les W.C.A.G 1.0 de WAI : l'Europe reconnaît les recommandations internationales W.C.A.G 1.0 de WAI comme de facto le standard pour tous les sites Web publics.
2. La loi doit rendre obligatoire l'accessibilité de sites Web : la Commission Européenne demande à ce que les législations nationales rendent obligatoire l'accessibilité des sites suivant les W.C.A.G 1.0 et que le mode de la certification soit mis en place, en particulier dans le cadre des marchés publics (les « 3 pillars »).

Ainsi, le point 31 de la résolution du parlement européen du 13 juin 2002 précise que « tous les sites publics européens doivent avoir le niveau double A (AA) du W3C/WAI » !

3. L'accessibilité des sites Web doit être certifiée : la Commission Européenne a missionné le projet Support EAM pour créer le label Européen pour l'accessibilité des sites Web après avoir voté une résolution sur la eAccessibilité (2 et 3 Décembre 2002) demandant la création d'un tel label.

Plusieurs pays européens ont déjà adopté une loi imposant aux sites web publics d'être accessibles à tous les utilisateurs (lois en Italie, au Royaume Uni, au Portugal, en Espagne, en Suède par exemple). Il faut noter que la loi anglaise s'adresse autant aux sites publics que privés. Aux États-Unis, cette prise en compte de l'accessibilité existe depuis 1999 au travers de la section 508 du Rehabilitation Act.

En France, l'Article 47 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise que « les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées. »

L'accessibilité numérique devient donc un critère d'éligibilité des réponses aux appels d'offre publics concernant le développement de services numériques ou de logiciels, qui renvoient aux spécifications du « référentiel accessibilité ». Pour l'heure, le décret d'application de l'article 47 doit encore être publié.

Faciliter l'accès à Internet

En préalable à l'article 47, en février 2004, l'ADAE (Agence pour le Développement de l'Administration Electronique) intégrée depuis au sein de la DGME (Direction Générale de la Modernisation de l'État) avait lancé le « Référentiel accessibilité des services Internet de l'administration française » qui reprend intégralement les critères du label AccessiWeb (mis en place par l'association française Brailletnet) qui permet d'évaluer l'accessibilité d'un site Web selon les recommandations internationales de la WAI.

Il est indiqué dans la présentation du « référentiel accessibilité » de l'ADAE que « les délais d'adoption du référentiel international (notamment celui du W3C WCAG 2.0) imposent la publication immédiate d'un référentiel national. Les critères du Référentiel sont appelés à évoluer périodiquement afin de converger vers les travaux internationaux et notamment ceux du W3C/WAI (les WCAG 2.0). »

L'harmonisation des référentiels nationaux d'accessibilité, autrement dit l'usage d'une même base de recommandations d'accessibilité, est en fait indispensable pour plusieurs raisons :

- Pour des raisons de simplicité de compréhension et de clarté du sujet de l'accessibilité, encore mal appréhendé.
- Afin que les sites Web puissent être mis en conformité sur une base commune ; en quoi par exemple un site dit accessible en France ne le serait-il pas en Allemagne ou inversement ?
- Afin que la formation aux recommandations d'accessibilité soit facilitée et les coûts de formation limités, conditions nécessaires pour que le plus grand nombre possible d'acteurs soit formé.
- Afin que la prise en compte des règles d'accessibilité dans les outils de conception des pages Web soit possible (on ne peut raisonnablement pas ima-

Texte de l'article 47

« Les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.

L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en ligne.

Un décret en Conseil d'État fixe les règles relatives à l'accessibilité et précise, par référence aux recommandations établies par l'Agence pour le développement de l'administration électronique, la nature des adaptations à mettre en oeuvre ainsi que les délais de mise en conformité des sites existants, qui ne peuvent excéder trois ans, et les sanctions imposées en cas de non-respect de cette mise en accessibilité. Le décret énonce en outre les modalités de formation des personnels intervenant sur les services de communication publique en ligne. »

2010 : l'Internet pour tous

giner autant de déclinaisons d'un produit ou d'une option d'accessibilité dans un produit que de référentiels).

De nombreux projets européens sur l'accessibilité ont ainsi été financés par la Commission Européenne dont trois principaux (auxquels participent 23 organisations) qui travaillent ensemble au sein du groupe Web Accessibility Benchmarking (WAB Cluster) sur la mise au point d'une méthodologie unifiée et harmonisée pour évaluer l'accessibilité des sites Web par rapport aux recommandations du W3C/WAI: *Unified Web Evaluation Methodology* (UWEM).

Cette méthodologie d'évaluation unifiée du Web vise à faire en sorte que les outils d'évaluation et les méthodes adoptés par les différents états européens soient compatibles et cohérents ainsi qu'avec le W3C/WAI. La version 1.0 d'UWEM a été publiée le 5 juillet 2006.

L'impact de l'accessibilité numérique sur les administrations : besoin de formations et d'outils

D'après l'article 47 de la loi du 11 février 2005 évoquée en page 61, les sites Web Publics français ont une obligation de mise en conformité avec les recommandations internationales d'accessibilité et le décret de cet article doit énoncer « en outre les modalités de formation des personnels intervenant sur les services de communication publique en ligne. »

Selon la DGME, environ 7000 sites Web publics sont concernés par cette mesure et devront être rendus accessibles. Mais leur nombre est sans doute plus important puisque de nombreux organismes publics développent leurs sites Web par centaines, tels les universités ou les établissements d'enseignement primaire ou secondaire.

Le délai de mise en conformité des sites publics sera :

- immédiat pour tout nouveau site,
- deux ans pour les services de l'État,
- trois ans pour les collectivités territoriales et les services qui en dépendent.

Des délais de mise en conformité qui ne semblent pas très longs compte tenu de l'ampleur des progrès qu'il reste à accomplir.

Une étude, commandée en 2005 par la présidence britannique de l'Union Européenne et menée auprès de 436 sites de services publics des 25 pays membres de l'Union Européenne, révèle que 70 % d'entre-eux ne sont pas

Faciliter l'accès à Internet

conformes aux critères WCAG 1.0. Plus concrètement, on retrouve des images sans titre ou descriptif, du contenu peu séparé de la présentation, du code HTML invalide dans 99 % des cas...

Les chiffres de cette étude :

- 3 % seulement des sites sont conformes aux critères du W3C
- 10 % le sont en partie
- 17 % le sont un « petit peu »
- 70 % ne le sont pas du tout

Concernant les sanctions en cas de non-respect des recommandations d'accessibilité, aucune sanction financière ou condamnation à la fermeture du site web n'est apparemment prévue aujourd'hui en France contrairement à l'Angleterre qui prévoit ces deux types de sanctions. Il est question de répertorier les sites non accessibles au sein d'une liste et de leur signifier la nécessité de se conformer à la loi.

Compte tenu des éléments qui précèdent, voici trois recommandations pour améliorer la prise en compte de l'accessibilité :

MESURE 9

Faciliter l'accès à Internet des personnes handicapées pour le bénéfice de tous par trois actions :

- 1) Aligner le référentiel accessibilité français sur les recommandations internationales de la WAI (tel que formulé dans le préambule du référentiel français) sans délai.
- 2) Inclure l'obligation d'accessibilité numérique dans les cahiers des charges des appels d'offres (le dernier projet de décret de l'article 47 envisagerait que l'obligation d'accessibilité ne soit pas systématiquement mentionnée dans les cahiers des charges)
- 3) Encourager la démarche d'autoévaluation de l'accessibilité des sites web et donner en contrepartie la possibilité aux internautes de signaler l'inaccessibilité des sites à un organisme tiers chargé de faire appliquer les recommandations internationales (sur la base du modèle britannique). Cette démarche d'évaluation de l'accessibilité des sites Web repose sur la responsabilisation des sites avec de sanctions possibles (pénalités financières) beaucoup plus incitatives qu'une simple inscription sur une « blacklist ». Cette mesure implique l'existence d'un référentiel clair et pragmatique dont l'application ne vient pas gréver les budgets des « petits » sites qui pourraient apparaître défavorisés pour appliquer le référentiel compte tenu de leurs moyens limités (d'où l'importance de s'appuyer sur les recommandations internationales connues par les acteurs Web).

2010 : l'Internet pour tous

Précision

La démarche de certification de l'accessibilité reposant sur la labellisation des sites (à partir des contenus mis en ligne) est à éviter car peu réaliste et pragmatique du fait ne serait-ce qu'un contenu évolue souvent voire plusieurs fois par jour. Si la démarche de certification était souhaitée, il faudrait l'orienter sur la certification des outils qui permettent de créer des pages Web. Il s'agirait alors de certifier que l'outil de gestion de contenus intègre les recommandations de la WAI (exemple : quand un contributeur insère une image, l'outil doit lui rappeler et / ou le contraindre à mettre un texte alternatif à l'image).

Les deux premières propositions sont applicables sans coût. Quant au contrôle éventuel de l'auto-évaluation de l'accessibilité, il s'agirait de s'appuyer sur des structures déjà existantes [Direction Générale de la Modernisation de l'État ou la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)], limitant ainsi les coûts.

4. RÉDUIRE LES FRACTURES PSYCHOLOGIQUES

A) LE CONSTAT

Des appréhensions persistent chez les Français concernant l'usage de l'Internet. Des thèmes tels que la sécurité, la fiabilité des données et la protection des mineurs sont récurrents. Ainsi, il ressort d'une étude Credoc, réalisée en novembre 2006 en partenariat avec l'ARCEP ⁽²⁷⁾, que pour 20 % des personnes interrogées, les données personnelles ne sont pas suffisamment protégées sur Internet. Internet est trop compliqué à utiliser pour 17 % d'entre elles ; 12 % des personnes estiment qu'Internet n'est pas utile pour la vie quotidienne. Enfin, selon la dernière étude Média 360 de Médiamétrie, seulement 30 % des Français font confiance à l'achat en ligne et 32,3 % ont déjà réalisé un achat de produit ou déjà utilisé un service en ligne sur Internet. Il est donc nécessaire de favoriser à la fois la formation et l'information.

B) QUELLES SOLUTIONS ?

a) Mesures visant à diminuer la crainte qu'Internet ne porte atteinte aux libertés individuelles

Description et bilan des mesures déjà prises :

- **La CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) est chargée de veiller au respect de la loi « Informatique et libertés » ⁽²⁸⁾ qui lui confie entre autres les missions de contrôler, de réglementer, d'informer. Cependant, en 2003 moins de 23 000 sites français étaient déclarés à la CNIL alors que l'on estime à plus de 200 000 le nombre de sites professionnels en France (sans compter les quelques 3,2 millions de sites personnels d'après l'Association des fournisseurs d'accès et de services à l'Internet).

(27) <http://www.cgti.org/rapports/rapports-2006/presentation-2006-credoc.ppt>

(28) Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

2010 : l'Internet pour tous

- La **LCEN** (Loi sur la Confiance dans l'Économie Numérique) a été adoptée le 13 mai 2004 et contient 58 articles. Elle mérite de définir la « Publicité par voie électronique » ainsi que la notion de « commerçant électronique ». Cette loi permet de protéger l'individu comme les propriétaires de fichiers d'adresses e-mails qui ne peuvent plus relancer une opération de prospection par e-mail sans l'accord de l'individu.

MESURE 10

Réaliser une campagne de communication pour sensibiliser les non utilisateurs.

Cette campagne de communication nationale serait initiée par le gouvernement sur le même principe que la campagne pour la prévention routière ou celle pour les PME (Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique).

L'objectif serait de permettre aux non utilisateurs de se sentir plus en confiance face à l'Internet.

b) Mesures concernant la protection de l'enfance

Description et bilan des mesures déjà prises :

- Nicole Guedj, secrétaire d'État aux droits des victimes, parraine officiellement le logiciel de protection Logprotect avec le soutien de l'Association des Fournisseurs d'Accès. Gratuit (conçu essentiellement par 3 bénévoles), il doit être téléchargé et paramétré par les parents qui choisissent les informations qui ne doivent pas être communiquées par leurs enfants. Ainsi logprotect empêche l'enfant connecté à Internet de communiquer toute information sensible le concernant (sa taille, son âge ou encore l'adresse de son école). Tout incident est enregistré par le logiciel, accompagné d'une copie d'écran. Ainsi, ce logiciel se veut à la fois préventif et éducatif.
- On trouve dans le commerce de nombreux logiciels de filtrage autonomes. Ces produits de filtrage reposent sur des listes de sites à filtrer, et des critères de filtrage par mots clés. Ces listes peuvent être des listes de sites interdits (liste noire), des listes de sites autorisés (liste blanche) ou une combinaison des deux.

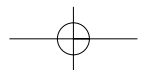
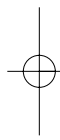
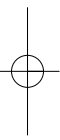
Réduire les fractures psychologiques

- Il sera bien de trouver des solutions permettant aux enfants d'avoir une messagerie filtrée. Ceci permet que tout le spam avec un contenu adulte soit directement envoyé dans un dossier dédié.
- Cependant, aucun logiciel ne pouvant garantir une sécurité totale, rien ne peut remplacer l'éducation et la relation parents-enfants dans ce domaine. La règle d'or d'installer le PC dans le salon reste de rigueur.

MESURE 10 bis

Renforcer la communication autour de www.internetsanscrainte.fr

Communiquer sur l'existence du site www.internetsanscrainte.fr qui doit jouer un rôle catalyseur pour rassurer les parents en sensibilisant aux risques mais aussi aux potentialités du web comme outil éducatif.



5. DÉVELOPPER UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ DU NUMÉRIQUE

Ce modèle de société numérique permettrait de hisser la France au rang des premières puissances numériques dans le monde.

A) RÉDUIRE L'E-EXCLUSION

a) Favoriser les initiatives vis-à-vis de populations défavorisées

Description et bilan des mesures déjà prises :

- **En Corée, le projet « Ten million people Internet Education »**

Ce projet vise à apporter une éducation Internet aux femmes au foyer, aux personnes âgées, aux militaires, aux agriculteurs, aux familles à bas revenus, aux handicapés et même aux prisonniers. Ce programme a œuvré pour le développement de cours d'initiation à bas prix rendus possibles grâce à des subventions destinées à l'usage de l'Internet. En 2000, 4,1 millions de personnes dont 1 million de femmes au foyer au chômage ont été initiées, ce qui a provoqué une explosion de l'usage de l'Internet à l'échelle nationale. Le programme a donc été un succès. Le gouvernement a ciblé son programme sur les femmes qui détiennent souvent le portefeuille familial. En 1999, 66,9 % des usagers coréens de l'Internet étaient des hommes, en juin 2001, ils ne représentaient plus que 56,8 % des Internautes.

- **Le dispositif « Paris ville numérique »**

Ce projet que souhaite mettre en place Bertrand Delanoë est directement inspiré de l'exemple de San Francisco. En effet, Google, numéro un mondial des moteurs de recherche et Earthlink, fournisseur d'accès à Internet, ont remporté l'appel d'offre lancé par San Francisco pour mettre en place un réseau WiFi à l'échelle de la ville. Earthlink devrait

2010 : l'Internet pour tous

proposer un accès payant (autour de 20 dollars par mois pour des débits de l'ordre de 1 Mbps).

• Le projet 8^{ème} @rt de Lyon (2001)

A l'échelle du 8^{ème} arrondissement de Lyon, le PIMMS (Associations d'entreprises ayant une mission d'intérêt général) a réuni autour de lui une dizaine d'équipements de quartiers rattachés à la politique de la ville, en vue de développer des services de proximité. Le réseau ainsi constitué travaille à lutter contre les exclusions et à prévenir la fracture numérique en engageant chacune des structures partenaires à intégrer les TIC à leur fonctionnement ordinaire, pour construire un maillage local d'accès publics.

Bilan de cette initiative : Ce ne sont pas toujours les publics les plus défavorisés qui accèdent au service, ce qui valorise ces lieux en créant une mixité de fréquentation.

• Les Cybercentres de Strasbourg

Créés en 1997 sous l'impulsion de Catherine Trautmann, les quatre cybercentres s'inscrivent dans un projet d'éducation populaire visant en priorité à redonner aux jeunes des quartiers défavorisés le goût de se former en dehors de l'école. L'objectif est de leur permettre de s'approprier les TIC comme moyen d'accès aux savoirs, à la culture et comme nouveau mode d'exercice de la citoyenneté. La fédération des Centres sociaux ainsi que les antennes des Missions locales se sont associés à cette démarche en participant au développement des points d'accès publics.

Bilan de cette initiative : Augmentation du nombre d'utilisateurs, acquisition de connaissances concernant les logiciels, la bureautique, tendance chez les jeunes à utiliser le matériel pour les loisirs.

Les apports des propositions de Renaissance Numérique par rapport à ces mesures

Les propositions de Renaissance Numérique visent à développer au niveau national des initiatives jusqu'à présent principalement locales.

Développer un modèle de société du numérique

MESURE 11

Multiplier les initiatives permettant d'utiliser les TIC au service de projets destinés à des populations défavorisées, dans un objectif de développement social.

Ceci se traduirait par des programmes d'éducation Internet destinés aux jeunes des quartiers défavorisés, aux femmes au foyer, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Ces programmes permettraient l'obtention du « Passeport Internet »

Ces programmes seraient développés en partenariat avec des associations locales et avec les mairies. Il est important de souligner que ces initiatives ne peuvent donner de résultats que si elles sont réalisées dans le milieu d'habitation proche de la personne.

Les bénéfices de la mesure 11 de Renaissance Numérique

- Développer une réelle politique de l'Internet pour tous en visant en particulier des populations en situation d'e-exclusion
- Favoriser une alphabétisation aux technologies de l'Internet
- Créer une société de l'information pour tous

b) Favoriser l'accès offert dans les lieux publics

Aujourd'hui, l'accès gratuit à Internet dans les lieux publics est peu développé.

Les bornes Internet dans les gares fournissent peu d'informations et ne sont pas vraiment utilisables. Par ailleurs, les PC mis à disposition par l'ANPE pour les chercheurs d'emploi ont un accès Internet limité aux seuls sites de l'ANPE et de l'ASSEDIC. Les lieux publics constituent pourtant souvent des endroits privilégiés, « de confiance » et gratuits pour les personnes défavorisées.

Description et bilan des mesures déjà prises :

• Le réseau des lieux publics d'accès à l'Internet

En coordination avec les collectivités territoriales notamment, le réseau des lieux publics d'accès à l'Internet continue de se développer. Plus de 3 500 lieux publics d'accès à l'Internet sont ouverts en France dont 130 Espaces Culture Multimédia animés par le ministère de la Culture et de la Communication, plus de 600 "points cyb-espace jeune numérique" animés par le ministère de la Jeunesse et des Sports et 371

2010 : l'Internet pour tous

« espaces cyberbases » financés par la Caisse des dépôts et Consignations⁽²⁹⁾.

• Le Cas de la Mairie de Paris

Bertrand Delanoë, maire de Paris, souhaite mettre en place un réseau Wifi à l'échelle de la ville. Le dispositif « Paris ville numérique » prévoit le déploiement d'un réseau de fibre optique. Avant la mi-2007, le maire veut voir apparaître plus de 400 accès Wi-Fi gratuits dans des lieux publics comme les mairies d'arrondissements, les bibliothèques, les cafés associatifs, les centres sociaux ou encore les parcs et les jardins publics.

« Nous respectons le droit en ne couvrant pas tout Paris (ce qui pénaliserait le privé), mais nous garantirons une offre gratuite géographiquement ciblée et de qualité », précise Bertrand Delanoë. Cette première initiative basée sur le Wi-Fi devrait, à terme, être complétée par un réseau Wimax.

Les apports des propositions de Renaissance Numérique par rapport à ces mesures

Les propositions de Renaissance Numérique visent à développer au niveau national des initiatives jusqu'à présent principalement locales. Nous proposons que des accès publics à Internet soient mis en place dans chaque collectivité locale de manière à permettre l'accès INTERNET POUR TOUS !

MESURE 12

Multiplier les bornes d'accès à Internet dans les lieux publics.

En particulier, développer des bornes d'accès à l'Internet dans chaque mairie, dans chaque agence de la poste et dans les agences ANPE.

Les bénéfices attendus de la mesure 12

- Diminuer l'e-exclusion en permettant l'accès à l'Internet à des étudiants ou à des personnes sans ressources ou à très faible revenu.
- Aider les chômeurs en leur facilitant leur recherche d'emplois dans les locaux même de l'ANPE.

(29) http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/CISI_1.pdf

Développer un modèle de société du numérique

B) Favoriser la recherche et l'éducation pour que la France devienne l'une des grandes puissances du numérique dans le monde

a) La recherche

Description et bilan des mesures déjà prises :

Le gouvernement annonce la création de 9 pôles de compétitivité dédiés aux technologies de et l'information et de la communication. L'initiative, financée par des fonds publics, vise à replacer la France sur l'échiquier mondial de l'industrie IT. Ces pôles de compétitivité sont des regroupements d'entreprises, de centres de formation et de laboratoires de recherche autour d'un projet commun.

Chaque regroupement est fédéré par une collectivité locale et bénéficie d'aides financières, notamment des exonérations fiscales. Parmi les 67 pôles qui vont être créés, le gouvernement en a répertorié neuf liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Trois sont considérés comme ayant une portée mondiale, ce qui signifie que les budgets nécessaires leur seront alloués en priorité. Le plus important d'entre eux est le pôle « solutions communicantes sécurisées » (SCS), porté par le groupe franco-italien de semi-conducteurs ST Microelectronics. Il sera implanté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce projet, qui se veut « le fer de lance de l'emploi en région PACA », promet de « faire passer ses effectifs directs de 41.000 en 2005, à plus de 65.000 en 2015 ». Il est axé sur le développement des cartes à puce, secteur dans lequel la France est pionnière. Mais il travaillera également sur les solutions d'étiquettes électroniques (RFID) pour l'identification numérique et la traçabilité. En Île-de-France, le projet « System@tic », porté par le groupe français de technologies de sécurité et de défense Thales, souhaite devenir la « référence dans le domaine des solutions de gestion et de maintenance des systèmes d'information complexes ». Il s'agit des réseaux informatiques de trois secteurs: l'automobile, le transport et la défense nationale. « Minalogic » est le dernier pôle mondial. Il est fédéré par la région Rhône-Alpes et porté par l'équipementier électrique français Schneider Electric. Ce projet concerne les miniaturisations électroniques, notamment les nanotechnologies.

2010 : l'Internet pour tous

Six autres pôles de compétitivité, plus modestes, sont également liés aux technologies de l'information et de la communication :

- « **Images et réseaux** » (**Bretagne**) : consacré aux technologies d'images numériques, notamment télévision numérique terrestre, télévision haute définition, DVD, vidéo à la demande (VOD), télévision sur réseaux haut débit, réalité virtuelle.
- « **Image, multimédia et vie numérique** » (**Île-de-France**) : a trait à la création, la diffusion et l'échange de contenus multimédias des jeux vidéo. Mais aussi à l'animation 3D et aux effets spéciaux pour le cinéma ou la musique numérique.
- « **Loisirs numériques** » (**Rhône-Alpes**) : consacré aux jeux vidéos et aux applications de loisirs numériques, avec l'ambition de faire face à la «concurrence accrue des pays asiatiques».
- « **Transactions Electroniques** » (**Basse-Normandie**) : pôle dédié aux transactions électroniques sécurisées, de l'e-administration aux transactions financières, un «marché sur lequel les États-Unis interviennent de façon très active».
- « **Industries du commerce** » (**Nord-Pas-de-Calais**) : consacré à la vente à distance, dont l'e-commerce.
- « **Elophys** » (**Limousin - Midi - Pyrénées**) : travaille sur les réseaux de communication radio (Zigbee, Bluetooth, Wi-Fi, Wimax, etc.), tant au niveau des interfaces « voix-données-images » que de la sécurisation des transferts de données.

Développer un modèle de société du numérique

MESURE 13

Développer des partenariats de recherche privé-public.

1. En soutenant et poursuivant les projets développés dans les pôles de compétitivité, portant sur des évolutions technologiques en particulier sur des sujets comme les interfaces homme-machine permettant de développer des services d'aide à la personne (notamment pour les personnes âgées) ou de répondre à des problèmes de handicap.
2. En favorisant le développement de partenariats dans le domaine des sciences de gestion, afin de créer en France une forte compétence des entreprises sur les nouvelles technologies et un réel avantage concurrentiel (ceci permettrait de répondre aux questions comme : quel est l'impact des nouvelles technologies pour les entreprises ? Quelles sont les conséquences d'Internet sur les techniques de gestion et les stratégies marketing des entreprises ?)

b) L'éducation

Description et bilan des mesures déjà prises :

En Mai 2006, le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, affirme: il faut « réagir au plus vite à cette fracture numérique » et « les solutions passent par le partenariat avec les collectivités ». Le « Manifeste pour la réussite à l'école » (ou le numérique au service des enfants)⁽³⁰⁾, signé par les sociétés Apple, Cisco, Intel, Maxicours, Nec, Nextiraone, Promothéan et Toshiba, souligne qu'un groupe d'experts réunis par le ministère de l'Éducation nationale au cours du deuxième trimestre 2006 préconise d'introduire systématiquement dans les programmes des pratiques pédagogiques fondées sur l'usage des TIC.

Il s'appuie sur 5 constats :

1. L'ordinateur est un élément de forte motivation, si l'on mise sur l'interactivité, avec des supports à la qualité technique et visuelle adaptée.
2. Les TIC apportent aux élèves une dimension familière, par le recours aux images animées avec lesquelles ils interagissent.
3. Les TIC s'adressent aux élèves sur un registre qui dépasse la simple mémorisation pour établir un dialogue autour des notions enseignées, gage d'une véritable compréhension.

(30) http://cache-www.intel.com/cd/00/00/32/93/329378_329378.pdf

2010 : l'Internet pour tous

4. Les TIC sollicitent la faculté de concentration des élèves, permettent un apprentissage plus individualisé qui respecte le rythme de chaque élève.

5. Les TIC font appel à l'autonomie des élèves pour les rendre acteurs de leur propre formation.

Le rapport⁽³¹⁾ soutient l'idée de « rédiger des guides d'aide à la décision en matière d'équipement des lycées, collèges, écoles à destination des équipes pédagogiques, des cadres du système éducatif et des collectivités, en prenant bien en compte le contexte de l'école ou de l'établissement, de la classe et du développement des usages pédagogiques ». 80 % des enseignants européens considèrent que « les élèves sont plus motivés et plus attentifs » avec l'usage du multimédia en classe et « qu'ils en retirent d'importants avantages du point de vue de l'apprentissage. »

Ce manifeste met en avant un certain nombre de problèmes en ce qui concerne le développement du numérique à l'école :

Un parc informatique vétuste.

Le nombre de machines neuves offertes par les collectivités territoriales représente 15 % du parc informatique et celui des machines achetées sur fonds propres ou par le lancement d'un organisme (collectivité, rectorat...) 5 %. Les établissements scolaires disposent en moyenne de 38 machines. La moitié du parc informatique provient d'ordinateurs donnés pour être reconditionnés !

Âge des ordinateurs dans les écoles

Le mauvais état du parc informatique en France explique en partie le mauvais classement européen de la France, qui se place à la 21^{ème} position pour l'usage en classe. Un tiers des enseignants n'utilisent pas les TIC dans leur enseignement et invoquent comme première raison « le manque d'ordinateurs » et de matériel pertinent...

La moyenne d'âge du parc informatique est de plus de 7 ans !

(31) *Rapport sur le développement des TIC dans l'Éducation nationale, août 2006.*

Développer un modèle de société du numérique

Description et bilan des mesures déjà prises :

- **Le site Web Prim Tice**, développé par l'Education Nationale, qui recense et diffuse les bonnes pratiques pédagogiques.

- **Le B2i** (le « Brevet informatique et Internet »), a été mis en place fin 2000. Le projet du B2i est de former chaque futur citoyen aux utilisations des technologies de l'information et de la communication pour lui permettre :

- d'en faire une utilisation raisonnée,
- de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés,
- de faire preuve d'esprit critique face aux résultats,
- d'identifier les contraintes juridiques et sociales.

Les publics concernés sont :

- **Niveau 1** : les écoliers du primaire. Ce niveau est intégré aux programmes de l'école primaire et comprend les premières bases : créer et exploiter un document, se documenter, communiquer par une messagerie, etc.

- **Niveau 2** : les élèves de collège et de classe de seconde. Il s'agit d'apprendre à utiliser un navigateur, à créer des tableurs et à percevoir les limites des informations trouvées sur le net...

- **Niveau 3** : les lycéens et élèves des CFA. L'objectif est de savoir utiliser à bon escient des espaces et services informatiques, sélectionner et importer des données numériques existant sur la toile ou dans des bases de données, produire un document multimédia et le structurer, l'utiliser dans une activité de communication.

Le B2i a été réformé en 2006 par une série de textes en vue d'être étendu à tout le cursus scolaire (primaire, collège, lycée) et même à l'enseignement supérieur avec le C2i. Une attestation doit être délivrée en fin de chacun de ces cycles. Il est prévu que le B2i collège compte pour le brevet des collèges à la session 2008.

- **Le C2i** : le 14 avril 2005, la circulaire fixant les modalités de généralisation du C2i "étudiant" (ou niveau 1) est parue au Bulletin Officiel. Défini par la circulaire n° 2002-106 du 30 avril 2002 parue au B.O. n° 19 du 9 mai 2002 et expérimenté sur 38 établissements durant l'année universitaire 2003-2004, le certificat informatique et Internet (C2i®)

2010 : l'Internet pour tous

niveau 1 est maintenant généralisable sur l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur.

Suite logique du B2i (Brevet informatique et Internet), le C2i niveau 1 a pour objectif de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques. Enfin, il vise à établir qu'ils maîtrisent des compétences qui les aideront à s'insérer dans le monde des activités professionnelles à la fin de leur cursus.

Ainsi, le C2i niveau 1 atteste de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur :

- recherche, création, manipulation, gestion de l'information
- récupération et traitement des données
- gestion des données
- sauvegarde, archivage et recherche de ses données
- présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail
- échange et communication à distance
- production en situation de travail collaboratif
- positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques...

MESURE 14

Reconnaître qu'en plus de savoir lire et écrire, il faut savoir se servir d'un ordinateur et d'Internet.

- 1) Il faut donc intégrer Internet dans le corpus des savoirs élémentaires à maîtriser dès le primaire.
- 2) Il faut également que chaque enseignant, même en école primaire, passe son brevet Internet.

Développer un modèle de société du numérique

C) INTERNET, UN ESPACE DE LIBERTÉ À PRÉSERVER

Internet au service de la démocratie

Internet est un vecteur du pluralisme et de la liberté de pensée. Il permet la création d'une démocratie participative. Chacun peut faire part de ses idées à un large public. Le web 2.0 permet la création de contenus produits par les internautes. Au Canada, des partis ont tenté de mettre en place leur plate-forme de programme par l'intermédiaire de système contributif. En France, on mesure également le rôle joué par Internet dans la campagne électorale. Que l'on en ait une perception qualitative ou quantitative à travers les sondages, force est de constater que la politique sous toutes ses formes est discréditée. Symbole de la démocratie et du système de représentation, l'homme politique, du législatif à l'exécutif, a perdu la confiance du citoyen. Pour repenser globalement l'engagement de l'homme, il faut revoir la place du politique dans le dialogue démocratique. D'abord, la multiplication des scandales financiers touchant les élus sans toujours les frapper d'inéligibilité totale a accéléré le processus de perte de confiance. Puis ce sont les divisions des hommes politiques qui sonnent le glas du rassemblement des électeurs : fractionnement des partis, multiplication des candidats, course à la présidentielle de 2007 au prix de luttes internes médiatisées. Les hommes politiques démontrent, par leur usage croissant des NTIC, qu'ils souhaitent instaurer un forum politique, une nouvelle communauté de débat avec leurs électeurs. Le contrôle de la diffusion de l'information, le recrutement de nouveaux sympathisants (notamment jeunes), et la relance d'un débat réellement démocratique sont souvent au fondement de la création de « blogs politiques ».

Mais l'Internet collaboratif, où l'internaute est acteur, ne fait que relancer de nouveaux modes d'interaction entre élus et électeurs. Le succès des blogs politiques témoigne de la capacité d'adaptation des hommes politiques, qui ont compris l'intérêt d'utiliser cette « vague » pour promouvoir un débat plus « participatif » mais cette vague fait également re-apparaître de vieux discours pour discréditer sa propre politique. A chaque instant, notre personnalité politique peut être filmée par un téléphone mobile et la vidéo peut se retrouver sur un blog qui dépasse largement l'audience de certains grands titres de presse.

Au-delà de la relation face à face que peuvent instaurer les NTIC, il faut penser la formation de l'opinion politique à travers des agrégats, des rassemblements de population. C'est le rôle du parti que d'entraîner ses militants et sympathisants autour de personnalités fortes. Avec la dispersion des lignes politiques et la confu-

2010 : l'Internet pour tous

sion des genres, les partis connaissent aujourd'hui une crise. Le fait que l'homme politique s'éloigne des considérations de ses électeurs ne peut pas être simplement résolu par la restauration d'un dialogue qui serait garantie de transparence.

Si les NTIC peuvent avoir un impact dans le rassemblement et la transparence des partis, c'est surtout par leur capacité à démultiplier un réseau, en l'occurrence politique, tout en mettant en commun des idées développées par tous en parité. Outre le fait qu'elles permettent de nouvelles formes de débat en ligne, les NTIC peuvent avoir des applications incroyables en matière de construction d'un programme politique.

Lorsque la mobilisation via les NTIC favorise le renversement d'un gouvernement

Ces mobilisations, rendues possibles par l'existence de « nouveaux médias », peuvent avoir des effets directs sur le changement politique. L'un des rassemblements les plus spectaculaires ayant conduit à une alternance politique est sans doute la manifestation « pour la vérité » qui a fait suite aux attentats terroristes du 11 mars 2004 en Espagne. À la suite des attentats de la gare d'Atocha, la population réclamait du gouvernement dirigé par Aznar en Espagne qu'il dénonce les vrais coupables. Le rôle des NTIC dans la manifestation du 13 mars 2004 a été déterminant d'après Ludivine Thouverez⁽³²⁾ :

« Le Parti Populaire, dirigé par Aznar et donné pour gagnant des élections, avait laissé entendre que l'ETA (organisation séparatiste basque) était responsable de l'attentat de la gare d'Atocha, car il avait axé sa communication sur ce point. En pleine préparation des élections régionales, les deux partis les plus importants (parti populaire et parti socialiste) arrêtent leur campagne à la veille des élections pour respecter le "jour de réflexion". En parallèle, les autres sources d'information, internationales en particulier, permettaient aux citoyens de lire la présence d'Al-Qaida derrière les attentats. La société civile se mobilise alors le 13 mars « pour la vérité » sur les attentats d'Atocha. Alors que la responsabilité d'Al-Qaida dans les attentats est avérée, la crise de confiance des citoyens face au gouvernement au pouvoir se solde par le triomphe du Parti Socialiste aux élections du 14 mars. »

L'Internet a défini des nouvelles règles de communication et de participation démocratique et cette nouvelle dynamique peut être plus puissante que le média « traditionnel ».

(32) « Mr Azn@r, parT », *Manipulations informatives et révolte SMS du 11 au 14 mars en Espagne, mémoire soutenu à l'Université de Brest.*

Développer un modèle de société du numérique

Web 2.0, une nouvelle vague d'innovations sur Internet

L'Internet connaît le développement d'une nouvelle génération de plate formes et services, souvent qualifiée de web 2.0. Celle-ci se caractérise notamment par l'interactivité, la formation de communautés, des outils collaboratifs, des contenus auto-produits et partagés, une composante vidéo de plus en plus présente. Les usages correspondants connaissent un succès significatif en France: 3,2 millions de bloggeurs, 7 millions de visiteurs par mois (soit 60 % des internautes français), le temps passé à lire des blogs le plus important du monde. Le pendant « industriel » du web 2.0 doit également être souligné à travers les premiers succès nationaux et internationaux de jeunes pousses innovantes : DailyMotion, Netvibes, vpod.tv, Kewego, etc.

Web 2.0 et fracture numérique

Ces usages, certes nouveaux, sont néanmoins intéressants pour s'attaquer à la fracture numérique – notamment celle qui est générationnelle – car ils comportent un effet d'entraînement et une incitation nouvelle à la connexion pour des personnes qui n'ont pas trouvé, jusqu'à présent, une motivation suffisante pour franchir le pas « Internet ».

Ainsi, les phénomènes de contenus créés et partagés par les utilisateurs (blogs, photos, vidéos,...) peuvent jouer un rôle particulier pour s'attaquer à la fracture numérique. Ce sont notamment des contenus numériques auto-produits qui ne sont pas disponibles sur les médias « traditionnels » (radio, télévision, papier,...) et accessibles exclusivement via internet. Ces formes d'usage peuvent jouer un rôle incitatif spécifique pour attirer des personnes qui autrement seraient tenues à l'écart d'une communauté (famille, amis, association, passions,...). Par exemple, les grands-parents qui souhaitent profiter des photos, vidéos ou blogs relatifs à leurs petits-enfants et partagés sur Internet, au même titre que les autres membres de la famille connectés.

Le web 2.0 mérite donc d'être encouragé en France, non seulement pour ses perspectives « industrielles » (création d'entreprises), mais aussi pour son rôle potentiel dans la réduction de la fracture numérique. Certes il est à la pointe des usages, mais il comporte une incitation nouvelle, notamment des effets de réseau, pour attirer sur internet des personnes qui ne trouvaient pas, par ailleurs, une motivation suffisante justifiant l'effort de « se mettre à internet ».

2010 : l'Internet pour tous

Un espace de liberté reposant sur un partage des responsabilités

La loi du no 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) qui transpose une partie de la directive 2000/31 sur le Commerce Electronique a prévu un régime de responsabilité aménagé⁽³³⁾ en faveur des acteurs de l'internet.

Dans le contexte du fort développement de l'Internet et du haut débit, ces dispositions ont eu pour objet et pour effet de favoriser l'essor de nouveaux moyens d'expression en ligne, particulièrement en France (premier pays européen en nombre de blogs).

Ces dispositions législatives se sont avérées efficaces pour lutter contre les abus éventuels de ces moyens d'expression :

- Elles imposent aux prestataires de faire cesser la diffusion des informations illicites dès qu'ils en ont connaissance.
- Elles imposent la conservation et la transmission sur demande des autorités publiques des données permettant l'identification des utilisateurs responsables de la diffusion de ces contenus.

En outre, les prestataires d'hébergement prohibent expressément l'usage de leurs services à des fins illicites dans leurs conditions générales et peuvent tirer les conséquences d'une violation en clôturant les comptes des utilisateurs indélélicats.

Le cadre européen a ainsi posé le principe d'un partage des responsabilités entre l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, non marchands et pouvoirs publics) permettant le développement de l'Internet tel qu'on le connaît.

(33) Pour les hébergeurs, l'article 6-I de cette loi :

« 2. Les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible.

(...)

3. Les personnes visées au 2 ne peuvent voir leur responsabilité pénale engagée à raison des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de l'activité ou de l'information illicites ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

(...)

7. Les personnes mentionnées aux 1 et 2 ne sont pas soumises à une obligation générale de surveiller les informations qu'elles transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. »

Développer un modèle de société du numérique

Chaque acteur de la société de l'information a sa part de responsabilité: les internautes vis-à-vis de leur comportement sur le Net, les intermédiaires techniques en mettant en œuvre des dispositifs permettant de lutter contre les contenus préjudiciables, les ayants-droit en gérant leurs actifs sur le Net, les pouvoirs publics en fixant les limites du licite et en s'assurant d'une bonne application de la loi.

Un nouvel espace de liberté à préserver !

La nouvelle vague de services Internet se caractérise par une liberté nouvelle et accessible à tous les internautes de créer et partager leurs contenus (photos, vidéos...) ou d'échanger (opinions, transactions ou enchères en ligne...). Cette liberté est nouvelle, précieuse, mais fragile !

En effet, le renouvellement des usages soulève des questions légitimes en termes de droit d'auteur, de protection des enfants, de sécurité... Répondre à ces questions sans pour autant briser cette nouvelle liberté individuelle nécessite le maintien de l'équilibre subtil des responsabilités posé par le cadre européen existant.

En effet, les défis soulevés par la liberté conférée aux internautes et les abus qui existent dans ces premiers moments de l'Internet que nous vivons génèrent la tentation de restreindre la liberté nouvelle, par exemple en obligeant les plate-formes de transfert et de partage à filtrer et/ou à éditorialiser les contenus hébergés.

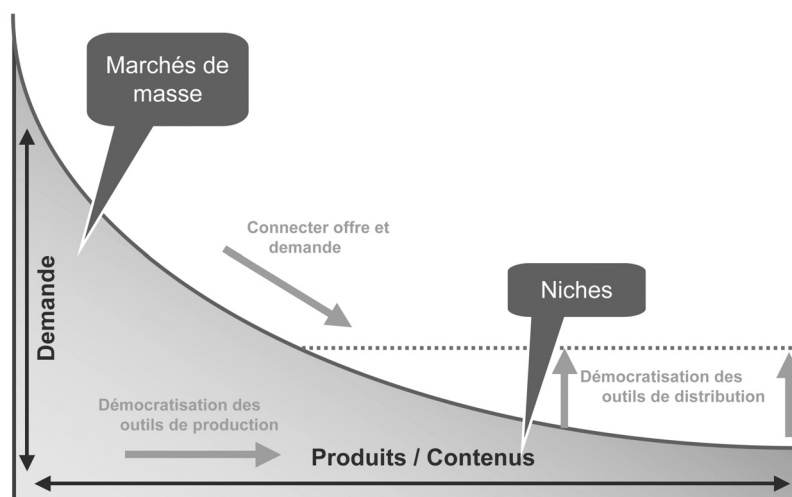
Préserver le nouvel espace de liberté que représente Internet et qui prend toute sa dimension maintenant avec la nouvelle vague dite « web 2.0 » nécessitera donc de la part de notre futur gouvernant une détermination face aux remises en cause qui ne manqueront et ne manqueront pas.

Pourquoi un équilibre en termes de responsabilités est vital pour le développement du web 2.0 et du contenu généré par les utilisateurs

Le rédacteur en chef du magazine *Wired*, Chris Anderson, a conceptualisé le modèle économique qui se trouve à la base de beaucoup d'entreprises Internet à travers la longue traîne.

La longue traîne est la partie droite de la courbe (*cf page suivante*) : des produits, des contenus, des marchés de micro-niche qui sont peu ou moins demandés. Internet et les technologies de l'information rendent viables des modèles économiques qui exploitent la longue traîne: Amazon ou Chapitre.com pour un inventaire de livres surpassant celui des plus grandes librairies, Ebay ou PriceMinister avec l'agrégation de centaines de milliers de micro-transactions, iTunes avec des

2010 : l'Internet pour tous



D'après Wired / Chris Anderson

fonds de catalogues musicaux qui ne sont pas ou plus disponibles chez les grands disquaires, Google pour les annonceurs avec un micro-budget marketing, YouTube pour des vidéos créés par les internautes...

Les modèles économiques de ces entreprises reposent sur le même principe: l'agrégation de milliers, de centaines de milliers voire de millions de micro-audiences ou de micro-transactions qui constituent in fine des revenus finançant l'infrastructure technique, la technologie et l'innovation sous-jacentes.

Les plate-formes de stockage et de partage de contenus mises gratuitement à disposition des internautes fonctionnent sur ce modèle: l'agrégation de micro-audiences qui constituent au total une audience de plusieurs millions d'internautes monnayable auprès d'annonceurs.

Ce modèle n'est possible que si le coût de production ou de publication en ligne du produit/contenu est très faible. A défaut, il n'y a pas de modèle économique pour offrir aux internautes de mettre en ligne leurs photos ou leurs vidéos, d'ouvrir un compte email avec un espace de stockage important...

Ainsi, ces modèles ne sont viables qu'à la condition qu'aucun cadre réglementaire n'impose aux acteurs de l'internet de filtrer tous les contenus transférés ou tous les produits échangés par les internautes. A l'inverse, ces acteurs devraient alors se limiter à accepter les contenus à forte audience, les annonceurs avec un budget marketing important, ou les produits les plus vendus: on retrouve l'économie

Développer un modèle de société du numérique

pré-Internet – par exemple des médias de diffusion de masse où seuls les contenus à forte audience sont programmés et auxquels seuls les annonceurs du CAC 40 ont accès.

MESURE 15

Prendre l'engagement de préserver en France le nouvel espace de liberté que représentent Internet et les plateformes de contenus générées par les utilisateurs :

Internet est un vecteur du pluralisme et de la liberté de pensée. Il permet la création de contenus produits par les internautes. Au Canada, des partis ont tenté de mettre en place leur programme politique par l'intermédiaire de système contributif. En France, des milliers de personnes participent au débat électoral actuel grâce à Internet. La préservation du nouvel espace de liberté que représente Internet et en particulier le web 2.0 implique une reconnaissance par les pouvoirs publics du modèle sous-jacent au secteur Internet (la « longue traîne ») et une approche globale et cohérente préservant un partage des responsabilités équilibré. Afin de coordonner l'ensemble des actions et mesures publiques relatives à la société de l'information, la désignation d'un haut fonctionnaire en charge des NTIC, sinon d'un ministre délégué auprès du premier Ministre, pourrait être une réponse adéquate à l'adaptation de notre démocratie et de notre économie aux bouleversements induits par l'irruption du numérique dans notre société. Cette personnalité pourrait ainsi s'appuyer de manière souple sur l'ensemble des administrations compétentes (DDM, DGME, DGE, etc.) et faire le lien avec les conseillers en charge de la société de l'information au sein de chaque ministère. Le taux de croissance de notre pays pourrait augmenter de plus de 1 % par an si notre pays investissait plus dans les NTIC. Ce sujet doit donc être traité comme une priorité nationale.

2010 : l'Internet pour tous

SYNTHÈSE DES MESURES

MESURE 1

La « donation directe » de PC usagés par les entreprises à leurs salariés.

MESURE 2

Le « PC recyclé à 99 euros », un moyen écologique de faire baisser le coût d'acquisition d'un PC.

MESURE 3

Le « PC Loué », un PC neuf à coût réduit.

MESURE 4

Aider la population des étudiants défavorisés.

MESURE 5

Systématiser le « Passeport Internet », mieux former pour réduire l'appréhension du numérique.

MESURE 6

Renforcer la politique de soutien aux TPE.

MESURE 7

Rendre légalement possible l'échange d'un RTT par an pour des formations aux NTIC dans le cadre du dispositif de compte-épargne temps.

MESURE 8

Développer les partenariats privé/public pour permettre l'accès à l'Internet dans les zones économiquement non rentables.

MESURE 9

Faciliter l'accès à l'Internet des personnes handicapées, pour le bénéfice de tous.

Liste des mesures

MESURE 10

Réaliser une campagne de communication pour sensibiliser les non-utilisateurs.

MESURE 11

Multiplier les initiatives permettant d'utiliser les TIC au service de projets destinés à des populations défavorisées dans un objectif de développement social (jeunes des quartiers défavorisés, personnes âgées, personnes handicapées).

MESURE 12

Multiplier les bornes d'accès à Internet dans les lieux publics.

MESURE 13

Développer des partenariats de recherche privé-public .

MESURE 14

Reconnaître qu'en plus de savoir lire et écrire, il faut savoir se servir d'un ordinateur et d'Internet.

MESURE 15

Prendre l'engagement de préserver en France le nouvel espace de liberté que représentent Internet et les plateformes de contenus générées par les utilisateurs.

PRÉSENTATION DE RENAISSANCE NUMÉRIQUE

Renaissance Numérique est un club de réflexion proactive réunissant des experts des Nouvelles Technologies et de l'Internet, provenant du monde professionnel (dirigeants d'entreprise) et du monde universitaire (enseignants-chercheurs).

L'objectif de l'association est de RÉFLÉCHIR et d'AGIR sur les grandes évolutions de la société liées au développement du Web. Cette proximité entreprises-universités permet à l'association d'offrir un point de vue unique, complet et neutre des évolutions de l'Internet.

L'association a déjà édité deux ouvrages de réflexion sur l'impact d'Internet sur la société :

10 ans d'aventure Internet, Éditions Jacob-Duvernet, 2007



En dix ans, la population d'internautes est passée en France de 100 000 à 27 000 000. Ce succès foudroyant est encore plus profond qu'il n'y paraît. Internet a bouleversé non seulement notre quotidien et notre rapport à l'information, mais également des pans entiers de notre économie. Bien que cette révolution n'en soit qu'à son début, il fallait faire un point sur cette première décennie historique.

Trois spécialistes des nouvelles technologies ont sélectionné et rencontré 10 acteurs majeurs du Web français, dont les patrons de Google, MSN, Priceminister, Club-Internet, Orange, Boursorama, Hi-Media et Pixmania.

Du lancement des premières start-up à l'invention de l'ADSL en passant par l'explosion du commerce en ligne, chacun revient, à travers un grand thème, sur ces dix années fondatrices.

Cet ouvrage fourmillant d'histoires et d'anecdotes, incontournable pour les internautes et les professionnels de l'e-business, est aussi destiné à tous ceux qui veulent en savoir plus sur le passé et l'avenir d'Internet.

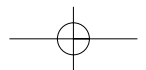
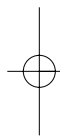
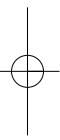
En vente chez l'éditeur, en librairie et sur les sites web de vente en ligne.

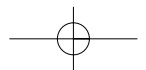
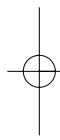
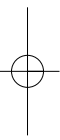
Le Nouveau Pouvoir des Internautes, Timée Éditions, 2006

Un an après l'anniversaire du centenaire de la mort de Jules Verne, Renaissance Numérique et Timée Éditions font un pari aussi fou que celui de Phileas Fogg en 1872 :

Pour la première fois, un livre intitulé *Le nouveau pouvoir des internautes* a été disponible sur Internet en intégralité deux jours avant sa sortie en librairie. À l'heure où l'on parle de plus en plus d'intelligence collective, les auteurs du livre ont également fait le pari fou de faire réécrire, améliorer, compléter cet ouvrage par les internautes en 80 jours.

Site Web : www.renaissancenumerique.org





Si vous désirez recevoir le programme de nos publications,
merci de contacter Louis de Mareüil, Éditions Jacob-Duvernet,
134, rue du Bac, 75007 Paris, tél. : 01 42 22 63 65.

© 2007, Éditions Jacob-Duvernet

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.
Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite. Une copie ou une
reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande
magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues
par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.
Loi 49.956 du 16.07.1949

Achevé d'imprimer en mars 2007

sur les presses de La Nouvelle Imprimerie Laballery

Dépôt légal : mars 2007 2006

ISBN : 978-2-84724-160-0